

Encourageons les nôtres,

Fumons les cigares

Dixie & Polo.

LE SOLEIL

ORGANE DU PARTI LIBERAL

Encourageons les nôtres,

Fumons les cigares

Dixie & Polo.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL" — PROPRIÉTAIRE

FAIS CE QUE DOIS

BUREAUX : 90-92 Côte de la Montagne, 33-33 1/2 rue Notre-Dame.

IL TUE SON PERE

Pour sauver la vie de sa mère

Parricide justifiable

North Bay, 21. — L'enquête sur le mort d'Edward Norman est commencée par le docteur McMurphy. Le premier témoin entendu a été le docteur Brandon qui a fait l'examen post mortem du cadavre. Le témoin dit avoir constaté que le crâne était enfoncé et que le cuir chevelu pendait chaque côté de la plaie qui s'étendait depuis le crâne et descendait sur le visage jusqu'à la bouche. L'autopsie a dit qu'il y avait eu la mort d'un coup de la suite du coup qui avait produit cette blessure.

Madame Norman, épouse du défunt, appelée à la barre a déclaré que son mari était arrivé de North Bay samedi soir vers neuf heures et qu'il était ivre. Elle entra dans la chambre avec la mèche du fouet qui tenait à la main et déclara le témoin, puis continuant elle ajouta "il me frappa ainsi trois fois de suite, après quoi il m'emmena par les épaules, et plusieurs fois me frappa contre le mur. Il déclara qu'il croyait que la mort était survenue à la suite du coup qu'il avait produit cette blessure. Il me fit heurter contre la porte et me frappa ensuite avec son poing. A un coup qu'il allait me donner, je me jetai de côté et le fouet vint en éclats. C'est alors continue le témoin qu'il m'emmena par les cheveux et qu'il me traîna ainsi sur le plancher de la maison. Finalement il me souleva de terre par les cheveux. Mon fils Percy, âgé de dix ans, se s'empara alors d'un couteau de bois et en frappa son père à la tête. Celui-ci se trouva alors et empoigna le jeune garçon quand à mon tour je m'emparai d'un couteau de bois et je frappai mon mari pour le forcer à lâcher le jeune Percy qui lui aurait certainement tué. Il abandonna le couteau et revint sur moi, mais il ne m'avait pas encore frappé que le jeune Percy le faisait s'étendre sur le plancher en lui plantant dans la tête une hache qu'il avait prise près du poêle. Trois des enfants de Norman ont été témoins de la scène. Percy est âgé de 16 ans et les deux autres garçons, de 14 et 11 ans.

Edward, âgé de 22 ans, fils du défunt a déclaré au coroner que son père était buveur, querelleur et qu'il maltraitait fréquemment sa famille. Le témoin a déclaré qu'il y a quelques années le défunt avait tenté d'assassiner sa femme en voulant lui couper la gorge avec un rasoir.

Le témoin suivant fut Mlle Alice, âgée de 19 ans. Elle a déclaré qu'au mois de juillet dernier elle avait fait être tuée par celui-ci, alors qu'elle voulait défendre un de ses jeunes frères qui battait. Le témoin a ajouté "mais mon père avait peur de moi car il savait que je pouvais le faire attraper pour avoir tiré un coup de fusil."

HORRIBLE MALHEUR

Toronto, 22.—En voulant fuir une bande de gamins qui lui jetaient des boules de neige, un pauvre vieillard de 62 ans, Mme MacLellan Cowley a été tuée, hier soir, par un engin du Grand-Tronc. La pauvre femme était à une très petite distance de sa demeure quand elle fut frappée. Son cadavre a cependant été transporté à la morgue.

UN COUP D'IVROGNE

Pittsburg, 21.—Joseph Cournoyer, étant ivre, a tiré, l'autre jour, une balle à l'adresse de Mme Ragoette, parce qu'elle le taquinait sur son ivrognerie.

Il a comparu, hier, en cour de district, et a été renvoyé devant le grand jury.

Cournoyer dit qu'il ne voulait faire aucun mal à Mme Ragoette, mais qu'il voulait simplement l'empêcher et la faire taire.

Chronique parisienne

Les théâtres — Les revues et les livres : deux romans dont l'action se passe au Canada — Le jeune trappeur — Les manigances de l'Allemagne : les Etats-Unis contre le Canada — Un artiste canadien applaudi — Les Canadiens à Paris

(De notre correspondant)

Paris, 6 mars. — Je vous avais promis un compte rendu de la nouvelle pièce de Sartou : "Le Doute". Réflexions faites, je préfère m'abstenir, car c'est une de ces pièces scabreuses non pas tant dans la manière dont elle est traitée, que par le sujet même.

Scabreuses également, les trois ou quatre premières que nous avons eues depuis quinze jours. Plus j'y réfléchis et moins j'arrive à comprendre la mentalité des auteurs et des directeurs de théâtre. Le public n'aime pas les histoires d'adultère, ou plutôt il ne les aime plus. Il en est gavé, saturé, dégoûté. Lorsque par hasard, un théâtre se résigne à donner une pièce morale, quelque simple histoire d'amour, quelque bouffonnerie sans grossièreté, il en est aussitôt récompensé par des recettes superbes : la ville de Paris offre des places aux élèves les plus méritants de ses écoles, les mœurs de famille se réjouissent de pouvoir montrer à leurs enfants un spectacle sans danger pour leurs mœurs. Et puis, les recettes encaissées, la pièce jouée quelque dizaine de fois, le théâtre remet en répétition une nouvelle pièce sur l'adultère.

C'est absurde, c'est illogique, c'est ridicule, c'est fou. Mais qu'y faire ! Les livres et les revues. — Le Mercure de France publie dans son numéro du 1er mars un ravissant et délicat poème de Francis Jammes : "L'Eglise habillée de feuilles"; M. Sageret donne la suite de son étude sur les grands convertis, et recherche quelles sont à son avis les raisons qui ont amené la conversion de M. Brunetière. La nouvelle de Conan Doyle : Une femme de physiologiste, est amusante et écrite dans ce style alerte qui a fait la réputation du grand romancier anglais.

On vient de mettre en vente la deuxième édition de "L'appel de la Forêt", le chef-d'œuvre du canadien Jacques London. La scène se passe au Canada. Le héros est un grand terroiriste, Buck, qui d'animal civilisé et presque humain, redevient sauvage et sanguinaire quand il a entendu et compris l'appel de la Forêt.

Les descriptions, courtes et impressionnantes, les caractères, fortement dessinés, un sentiment exquise, un sujet neuf, tout concourt à faire de ce livre un maître-livre. Le roman de London a paru pour la première fois en feuilleton dans le journal "Le Temps", au mois de décembre dernier.

La "Croix", le grand journal catholique dont le tirage dépasse cinq cent mille exemplaires, publie actuellement elle aussi un roman canadien. L'auteur procède de Gustave Avram et de Fenimore Cooper. On a plaisir à renouveler connaissance avec les vieux Indiens qui charment notre jeunesse ; le Grand Serpent, Oeil de Faucon, la Flèche rapide.

Le Canada est à la mode. Cette constatation que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de faire, est chaque jour confirmée par un fait nouveau. L'historiette que je vais raconter n'est ni dramatique ni d'un intérêt bien passionnant ; elle vaut cependant qu'on la recueille. Le jeune Raymond Laumière, bien qu'il n'ait que treize ans, est un garçon entreprenant. Tandis que son père, modeste employé à la compagnie du chemin de fer de ceinture, partage ses jours paisibles entre son bureau et un logis

du boulevard Dalerot, Raymond voudrait franchir les océans, traverser les continents, explorer les régions inconnues et parcourir les déserts. Il se voit déjà le fusil à la main, dans la tenue du parfait trappeur, inépuisable avec vigueur aux Peaux-Rouges les premiers principes de la civilisation européenne.

Les Peaux-Rouges, ai-je dit. C'est en effet vers le Canada que vont les désirs du jeune explorateur. Or, comme du rêve à la réalité, il n'y a pour une âme bien trempée, qu'un étroit espace à franchir, Raymond Laumière se résout un beau jour à quitter la maison familiale. Rien ne se fait sans argent. Aussi le jeune audacieux plonge-t-il dans l'armoire paternelle, une main sans scrupule. Il en retire subrepticement une somme de cinq cents francs, aussitôt employée à acheter fusil, revolver, hache, couteaux et autres accessoires requis pour une exploration d'outre-mer. Ceci fait, bardé de cet attirail, il se dirige vers la gare Saint-Lazare. Avec toutes les ruses d'un Apache ou d'un Sioux, il réussit à se glisser dans un wagon du rapide de Cherbourg.

Mais on ne se promène pas impunément attifé de la sorte sur les quais d'une gare parisienne. Un employé, intrigué par les allures du jeune trappeur, s'en vint indiscreètement lui réclamer son billet. Raymond n'en avait pas. Faute de quoi, malgré ses récriminations, il fut conduit sur le champ au bureau du commissaire spécial.

— Où allez-vous ainsi ? lui demanda le commissaire.

— Au Canada, répondit notre héros.

— Diable ! c'est un peu loin. Et que voulez-vous faire au Canada ?

— Chasse et trappeur. Je veux tuer des ours, des renards, des gazelles, des aigles. Je veux aussi faire la guerre aux Anglais. Je m'achèterai avec les Peaux-Rouges et je chasserai les Anglais du Canada.

— C'est une entreprise digne d'un héros, conclut le commissaire. En attendant, je vais vous rendre à votre famille.

En attendant ces paroles, Raymond eut une crise de larmes. Il se jeta aux genoux du commissaire et s'écria : "Oh, Monsieur ! laissez-moi aller et je promets de vous envoyer la peau du premier ours que je tuerai !"

Le commissaire, qui, comme le gendarme, est sans pitié, ne voulut pas se laisser toucher par cette maudite promesse. Toutefois, pour consoler un peu l'enfant, il lui dit, en le remettant à ses parents : — Dites-leur de grandir et quand tu auras dix-huit ans, tu iras au Canada, c'est tout.

Il m'est arrivé assez souvent, au cours de mes chroniques, de dévoiler l'ambition rapace de l'Allemagne. Je ne voudrais pas que mes lecteurs m'accusent de partialité envers cette puissance. Je sais que depuis la défaite de la France en 1870, le témoignage d'un Français dans une affaire allemande est aussitôt suspect. Cependant, le fait suivant, mieux que toutes les considérations, prouve l'égoïsme et la mauvaise humeur aggressive de l'Allemagne. Il prouve également que la France n'est pas seule exposée aux périls que fait courir l'Allemagne à la paix du monde.

Je prends ce récit au journal allemand "La Gazette générale d'Evangelique".

Il y a quelques jours, le prince de Bulow recevait les chefs des groupes au Reichstag. Au cours de la conversation le ministre confessa à ses auditeurs que l'Allemagne devrait tout mettre en œuvre pour conserver et développer l'amitié avec les Etats-Unis. "Je sais", ajouta le chancelier, que la plupart de nos commerçants et de nos industriels sont hostiles à cette amitié, mais elle nous est indispensable. Car, si l'agit avant tout, pour l'Allemagne, de ne pas être isolée et d'avoir une couverture contre l'alliance éventuelle de la France et de l'Angleterre. Des temps peuvent venir où le besoin de bons amis se ferait sentir ; une diversion américaine contre le Canada, et une attaque de la colonie du Cap par les troupes allemandes de l'Ouest Africain. Influencerait fortement l'Europe et l'autre sur l'issue de la guerre. Si l'on veut blesser l'Angleterre, c'est dans la périphérie qu'il faut l'atteindre.

Ce plan est enfantin, au moins en ce qui concerne une attaque du Canada par les Etats-Unis. Les relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis sont actuellement aussi cordiales qu'elles peuvent l'être, et ce n'est pas l'influence

du boulevard Dalerot, Raymond voudrait franchir les océans, traverser les continents, explorer les régions inconnues et parcourir les déserts. Il se voit déjà le fusil à la main, dans la tenue du parfait trappeur, inépuisable avec vigueur aux Peaux-Rouges les premiers principes de la civilisation européenne.

Les Peaux-Rouges, ai-je dit. C'est en effet vers le Canada que vont les désirs du jeune explorateur. Or, comme du rêve à la réalité, il n'y a pour une âme bien trempée, qu'un étroit espace à franchir, Raymond Laumière se résout un beau jour à quitter la maison familiale. Rien ne se fait sans argent. Aussi le jeune audacieux plonge-t-il dans l'armoire paternelle, une main sans scrupule. Il en retire subrepticement une somme de cinq cents francs, aussitôt employée à acheter fusil, revolver, hache, couteaux et autres accessoires requis pour une exploration d'outre-mer. Ceci fait, bardé de cet attirail, il se dirige vers la gare Saint-Lazare. Avec toutes les ruses d'un Apache ou d'un Sioux, il réussit à se glisser dans un wagon du rapide de Cherbourg.

Mais on ne se promène pas impunément attifé de la sorte sur les quais d'une gare parisienne. Un employé, intrigué par les allures du jeune trappeur, s'en vint indiscreètement lui réclamer son billet. Raymond n'en avait pas. Faute de quoi, malgré ses récriminations, il fut conduit sur le champ au bureau du commissaire spécial.

— Où allez-vous ainsi ? lui demanda le commissaire.

— Au Canada, répondit notre héros.

— Diable ! c'est un peu loin. Et que voulez-vous faire au Canada ?

— Chasse et trappeur. Je veux tuer des ours, des renards, des gazelles, des aigles. Je veux aussi faire la guerre aux Anglais. Je m'achèterai avec les Peaux-Rouges et je chasserai les Anglais du Canada.

— C'est une entreprise digne d'un héros, conclut le commissaire. En attendant, je vais vous rendre à votre famille.

En attendant ces paroles, Raymond eut une crise de larmes. Il se jeta aux genoux du commissaire et s'écria : "Oh, Monsieur ! laissez-moi aller et je promets de vous envoyer la peau du premier ours que je tuerai !"

Le commissaire, qui, comme le gendarme, est sans pitié, ne voulut pas se laisser toucher par cette maudite promesse. Toutefois, pour consoler un peu l'enfant, il lui dit, en le remettant à ses parents : — Dites-leur de grandir et quand tu auras dix-huit ans, tu iras au Canada, c'est tout.

Il m'est arrivé assez souvent, au cours de mes chroniques, de dévoiler l'ambition rapace de l'Allemagne. Je ne voudrais pas que mes lecteurs m'accusent de partialité envers cette puissance. Je sais que depuis la défaite de la France en 1870, le témoignage d'un Français dans une affaire allemande est aussitôt suspect. Cependant, le fait suivant, mieux que toutes les considérations, prouve l'égoïsme et la mauvaise humeur aggressive de l'Allemagne. Il prouve également que la France n'est pas seule exposée aux périls que fait courir l'Allemagne à la paix du monde.

Je prends ce récit au journal allemand "La Gazette générale d'Evangelique".

Il y a quelques jours, le prince de Bulow recevait les chefs des groupes au Reichstag. Au cours de la conversation le ministre confessa à ses auditeurs que l'Allemagne devrait tout mettre en œuvre pour conserver et développer l'amitié avec les Etats-Unis. "Je sais", ajouta le chancelier, que la plupart de nos commerçants et de nos industriels sont hostiles à cette amitié, mais elle nous est indispensable. Car, si l'agit avant tout, pour l'Allemagne, de ne pas être isolée et d'avoir une couverture contre l'alliance éventuelle de la France et de l'Angleterre. Des temps peuvent venir où le besoin de bons amis se ferait sentir ; une diversion américaine contre le Canada, et une attaque de la colonie du Cap par les troupes allemandes de l'Ouest Africain. Influencerait fortement l'Europe et l'autre sur l'issue de la guerre. Si l'on veut blesser l'Angleterre, c'est dans la périphérie qu'il faut l'atteindre.

Ce plan est enfantin, au moins en ce qui concerne une attaque du Canada par les Etats-Unis. Les relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis sont actuellement aussi cordiales qu'elles peuvent l'être, et ce n'est pas l'influence

GRANDE FAMILLE

Les proches de la future reine d'Espagne

Les Battenberg

Le jeune roi d'Espagne qui, dans ses deux voyages, manœuvrait trop courts, a su conquérir Paris, est plus heureux que ne le sont d'ordinaire ses pareils. Il fait un mariage d'amour. Dit, dit le "Petit Parisien", si la politique espagnole ne peut que trouver avantage à l'union qu'il a décidée, c'est justice de reconnaître pourtant que, pour s'y déterminer, il a consulté son cœur avant d'écouter sa raison.

La future reine appartient d'ailleurs à une famille où les mariages d'inclination ont toujours été fréquents. Les Battenberg portent un nom récent. Et parfois les noblesse de la maison grand-ducale de Hesse — comme par leur histoire et leurs alliances, ils ont mérité le respect et la sympathie de l'Europe. La princesse Ena, qui est le charme même, est d'une race séduisante. Bon sang ne peut mentir.

Le 28 avril 1841, la princesse Marie de Hesse épousa à Saint-Petersbourg, le tsarévitch Alexandre — celui même qui devait être le tsar Alexandre II.

Son frère, le jeune prince Alexandre, alors âgé de dix-sept ans, l'avait accompagnée. Il prit du service dans l'armée russe et se distinguait dans les expéditions du Caucase. La plus belle carrière s'ouvrait à lui, quand, cédant aux conseils de son cœur, il décida d'opposer une des filles d'honneur de sa sœur, la comtesse Julie de Hesse. Le mariage ayant été à son beau-frère, Alexandre quitta le service et passa à celui de l'autriche. C'est à ce moment que le grand-duché de Hesse, obligé de confier un titre à la femme morganatique de son frère, lui donna celui de princesse de Battenberg.

Tous ceux qui ont connu, en ce temps-là, le prince Alexandre de Hesse et la comtesse Julie sont unanimes à reconnaître que c'était un couple rayonnant de jeunesse, de grâce et de beauté. Les quêtes des parents passèrent aux enfants de mariage d'amour. L'aimée prince de Louis, devint amiral en Angleterre. Le plus jeune, le prince François-Joseph, épousa une fille du prince de Montenegro. Les deux autres, Alexandre et Henri, eurent des destinées plus brillantes, mais aussi plus mouvementées.

Alexandre était officier prussien et avait pas vingt-trois ans quand le 27 août 1870, il fut, sur le désir du tsar et sur la proposition du général Dodoïkoff-Korsakoff, élu prince de Bulgarie. Après cinq ans de troncure, au milieu desquels il se débattait de son mieux, il prit la tête — n'ayant pu l'empêcher — de la révolution de 1878, qui unit la Roumanie à la Bulgarie. Il remporta contre les Serbes la victoire de Slivnitza. Il obtint le consentement de la Porte à sa nomination comme gouverneur de Roumélie. Sa situation paraissait s'affermir. Elle allait, au contraire, s'effondrer.

Le tsar, en effet, ne lui pardonnait pas d'avoir voulu exercer son initiative. Les agents russes, d'accord avec des officiers mécontents, enlevèrent Alexandre, le 21 août 1878, et exigèrent son abdication.

Il tenta de fuir le tsar en lui télégraphiant : "La Russie m'a donné une couronne. C'est entre les mains de son souverain que je suis prêt à la remettre." Alexandre III, repiquet-til, de toute indignation dans le triste état de choses auquel la Bulgarie a été réduite, tant que vous y resterez. Le prince s'incrimina et remit le pouvoir à Stamboul.

Decouragé, il chercha à se créer des joies moins précieuses en épousant une artiste distinguée, Mlle Jeanne Loisinger. Mais la fortune lui était contraire. Il mourut en 1880, ayant à peine dépassé la trentaine.

Le prince Henri, père de la princesse Ena, était le plus séduisant des quatre frères Battenberg.

Il était lieutenant au régiment prussien des gardes du corps, quand la reine Victoria jeta les yeux sur lui pour épouser sa fille, la princesse Béatrice. Le prince, qui adorait son métier, hésita longtemps à accepter l'honneur qui s'offrait à lui. Il se décida toutefois, donna sa démission, se fit une existence anglaise et vécut, en genre excellent et dévoué, aux côtés de la reine Victoria, avec le titre de capitaine général et gouverneur de l'île de Wight.

Si dévoué qu'il fût à la reine et aux siens, son existence d'inaction lui pesait. En 1893, il voulut prendre du service aux colonies. Et sans nul doute il s'y fût distingué. Mais une fièvre maligne se saisit de lui, dès le lendemain de son arrivée. Au bout de quelques jours il succomba sans avoir pu donner sa mesure.

VENTE AVANT LES REPARATIONS

En vue des grandes améliorations que nous sommes obligés de faire subir à notre magasin, une foule de lignes devront être sacrifiées d'ici à quelques jours, nous les mettrons en vente à tour de rôle. Faites-en votre profit !

LE SYNDICAT DES QUEBÉCOIS

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

Parlement Fédéral

Présentation de l'hon. M. Templeman—Rapport sur la loi électorale — A propos d'assurance — Pour les vétérans du Transvaal — Interpellations de M. Verville—Projet d'un congrès de colonisation—Nouvelles diverses.

(De notre correspondant)

Ottawa, 21 mars.—L'ouverture de la session du parlement, hier après-midi, a été marquée d'un incident important. La présentation à la Chambre du nouveau ministre de l'Intérieur, l'hon. M. Templeman, fut faite par sir Wilfrid Laurier et M. Ralph Smith, député-ouvrier de Nanaimo, C. A.

L'apparition du nouveau ministre a été saluée par des applaudissements prolongés. L'hon. M. Templeman a pris son siège aux banquettes du premier rang, le fauteuil voisin de l'hon. M. Macleod.

L'hon. M. Sutherland présidait la séance ; c'était la journée des députés et le gouvernement a répondu à un nombre considérable d'interpellations. L'hon. M. Aylesworth, présent à la Chambre le premier rapport du comité spécial de la loi électorale. Il fut suivi du premier ministre qui détailla, pour le bénéfice de M. Crockett, les renseignements que ce monsieur avait demandé sur le tracé du transcontinental entre Winnipeg, Québec et Moncton.

Sir Wilfrid se chargea en outre d'annoncer à M. Martin, le député de Wellington, que le gouvernement ne connaissait rien sur les écrits parus dans les gazettes au sujet des officiers de la Mutual Reserve Life Insurance Company de New-York, accusés de grand larcin et que le gouvernement ne voyait pas pour le moment la protection qu'il pourrait donner aux détenteurs canadiens de polices d'assurance dans cette compagnie.

A M. le député Bennett, l'hon. M. Hyman a répondu que le gouvernement a déjà payé trente mille piastres pour aider la construction de la cathédrale de Collingwood.

L'hon. ministre de la milice a annoncé que la question de procéder à la construction d'un manège militaire à St-Jean, N. B., était sous considération.

La séance s'est terminée par un débat soulevé par M. le député Broder, conservateur, de Dundas, qui voulait faire adopter une résolution exprimant une pension aux vétérans de la guerre du Transvaal qui sont devenus invalides à la suite de maladies ou blessures reçues durant la guerre.

Sir Frederick Borden a répondu que nos volontaires étaient soldats de l'armée anglaise et que l'Angleterre

"Le gouvernement impérial n'a jamais cessé de se ranger aux vœux de la France, ainsi que doit le faire un fidèle allié, désirant ouvrir la voie à une solution favorable."

Berlin, 21 mars.—M. de Radowitz et le comte de Tattenbach, représentants de l'Allemagne à la conférence d'Algésiras, ont reçu des instructions pour céder aux demandes de la France sur la question de la police marocaine, c'est-à-dire, que l'inspecteur général de cette police soit installé à Casablanca, mais établissant un inspecteur neutre avec un réel pouvoir de contrôle sur la police. En retour, la France devra se ranger aux vœux allemands sur la question de la banque marocaine. Des avis reçus d'Algésiras donnent à espérer au gouvernement allemand que la France acceptera des propositions semblables.

Algésiras, 21 mars.—Une base pour le règlement des différences de vue entre la France et l'Allemagne, n'a pas encore été trouvée. Les deux camps préparent un nouveau projet.

Algésiras, 21 mars.—Il y a eu réunion des délégués aujourd'hui. La séance a produit une bonne impression. Tous les délégués semblent vouloir la paix.

La dépêche ajoute :

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

OTTAWA, 21.—La commission de révision des règlements de milice a été constituée comme suit : Colonel Vidal, président ; lieutenant-colonel Donaldson, Brown, Rivra, le major Eaton ; le capitaine Tooley et Beaud, secrétaire. L'ordre du jour de la milice annonce que le lieutenant provisoire Lobano, du 41ème régiment de chasseurs canadiens, est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Au 65ème, M. Brassard est nommé lieutenant. Les démissions suivantes ont été acceptées : Blondin, lieutenant ; Trahan, lieutenant provisoire ; Gagnon et Fournier, du 81ème régiment de Nicolet.

BERNARD RANCOUR

Un verdict d'accusation fondée contre lui

Il était non-coupable

St-Joseph, Beauce, 21. — Le procès de Bernard Rancour accusé d'avoir tué le 28 août dernier, Johnny Rancour, a été fixé à aujourd'hui mais il est plus que probable qu'il ne commencera que samedi ou même lundi prochain, afin de ne pas gêner le jury célébré le dimanche, parce qu'il y a quelques autres causes moins importantes à entendre avant ce procès de meurtre qui suscite à un certain degré l'opinion publique.

A l'ouverture des Assises, l'honorable juge Pelletier a attiré l'attention des grands jurés sur la reconnaissance des cas de meurtre, que le savoir magistral attribue surtout à l'absence des preuves convaincantes. Sa Seigneurie déplore aussi le grand nombre de crimes et de faux dans le district de la Beauce.

A 2 h. 15, le grand jury avait rapporté contre Bernard Rancour un verdict d'accusation fondée. M. le greffier J. T. Ferton appela Bernard Rancour et a été fixé à aujourd'hui à 4 h. 15. Le greffier lut au prisonnier l'accusation, qui est celle d'avoir tué et assassiné pour d'abord 1905 tué et assassiné pour d'abord un coup de fusil, Jean alias Johnny Rancour, le fils de Joseph Rancour, de St-Joseph, parodie de St-Joseph de Dorchester.

Que plaidez-vous à cette accusation ? demanda M. le greffier Ferton ?

— Non-coupable, monsieur, répondit le jeune homme d'une voix ferme. Au sortir de la cour il s'est passé une scène attendrissante. Le père du jeune prisonnier se jeta sur son fils et l'embrassa en pleurant ; le grand comble d'Edouard eut la tâche assez délicate de séparer la mère et l'enfant et la pauvre "Mater dolorosa" s'éloigna en roulant ses larmes.

Dans un coin de la salle d'audience, une jeune femme vêtue de noir se tenait silencieusement assise avec un air d'attente. Elle se passa ses yeux, c'est l'épouse de la malheureuse victime ; c'est un peu ce qui se vit durant le procès de Joseph Rancour. Mais avec cette différence que la femme Schuster est accusée de meurtre et qu'elle est obligée de comparaître dans la salle d'audience.

La dernière cause avant celle de Rancour est celle d'un jeune homme de 25 ans du nom de Joseph Rancour, accusé d'avoir assassiné et avoir causé des lésions corporelles à un nommé Albert Champagne.

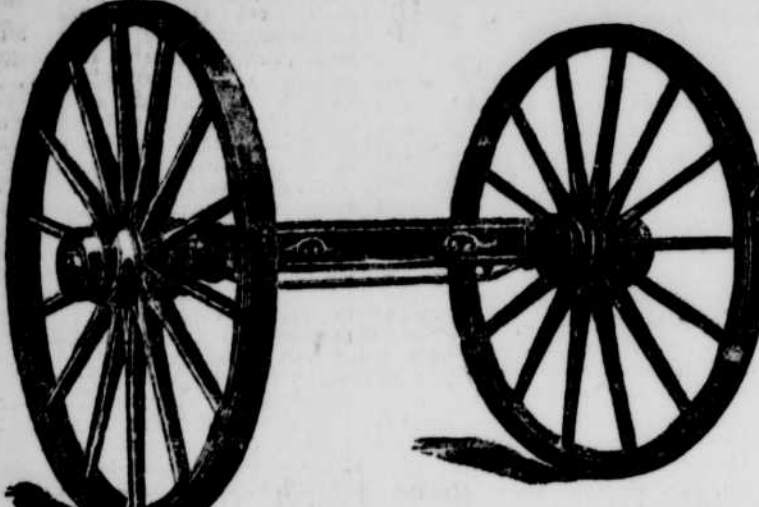
La Cour a procédé aujourd'hui à la cause du Roi contre Archibald alias "Popé" Giroux, accusé du vol d'un voyage de bois.

CONDAMNATION CRUELLE

St-Petersbourg, 21.— La nouvelle de l'exécution du lieutenant Schmidt a produit ici une profonde émotion. Les révolutionnaires en font un héros et martyr et, en signe de deuil, les élèves du Gymnase de St-Petersbourg ne sont pas allés aux cours, mais ont été priés dans les églises pour le repos de l'âme de celui qui, en novembre dernier, fut, à Sébastopol, le chef de la révolte pavale.

Le "Rus" publie des détails sur cette exécution. Il dit que Schmidt, en apprenant que sa grâce avait été refusée, n'a pas pleuré sur son sort, mais sur celui des trois mazelots qui, en même temps que lui, ont été passés par les armes, déclarant qu'ils étaient trop jeunes et trop honnêtes pour être fusillés, et qu

CELESTINS
SEULE VÉRITABLE
ROUES
POUR
CHARRETTE ET TOMBEREAUX



Nous vous fournirons dans des prix très abordables, les meilleures roues avec essieux d'une capacité de 4000 lbs.

Description comme suit:
Roues : bandages d'acier un demi-pouce d'épaisseur 1/2 par 2, 2 1/2, 3, 3 1/2 ou 4 pouces de largeur. Essieux avec bras en fer et tige d'acier en dessous.

Ces roues et essieux, sont de forte construction, solides et durables, et sont en grande demande pour les chantiers, ceux qui charroient le charbon, et les cultivateurs en général. Catalogues et prix fournis gratuitement sur demande. Assortiment complet en mains à notre magasin.

P. T. LEGARE

Buggies, Wagons, Harnais
Machines Agricoles, Centrifuges,
Engrais Chimiques, etc., etc.

273-275 Rue St-Paul, - - - Québec

TABAC
CHAMPLAIN
A FUMER ET CHIOUER 5¢
ROCK CITY TOBACCO CO. LTD.

SIROP
D'ANIS
GAUVIN

Des le plus jeune âge vous devez voir à ce que vos enfants jouissent d'un bon sommeil et vous voulez qu'ils deviennent forts et vigoureux.

SIROP D'ANIS GAUVIN
augmente régulièrement et procure un sommeil abondant et régulier à tous ceux qui le prendront régulièrement.
En vente partout à 25 cents

Nouvelles du District

Carleton

(Du correspondant du "Soleil")

Carleton, 20. — Les chemins sont très beaux et on en profite pour charroyer les billots au moulin de M. Pierre Leblanc. Cette scierie de ne a déjà scie 115,000 pieds de bois, puis le peu de temps qu'elle fonctionne.

— Nous regrettons d'apprendre que Mmes Xavier Cyr et Octave Leblanc sont dangereusement malades.

— M. l'inspecteur du comté a visité nos écoles la semaine dernière.

— La neuvaïne à St-François-Xavier est terminée et a été préchée par les RR. PP. de Restigouche.

Malbaie

Malbaie, 21. — Le Conseil de la Pointe au Pic a accordé des licences cette année.

La neuvaïne à St-François-Xavier est terminée et a été préchée par un grand nombre de fidèles de cette paroisse. Le prédicateur était le R. P. Pascal, de l'ordre des Capucins.

— L'hon. Adolphe Turgeon a loué le cottage de M. John Dugan, et l'hon. Fitzpatrick, celui de M. Edgar Warren; le shérif Langher et M. le notaire Taschereau ceux de M. Amédée Tremblay de la Pointe au Pic.

Les Eboulements

(Du correspondant du "Soleil")

Eboulements, 19. — Est décédé le 13 du courant, à l'âge de 73 ans, M. Thibaut Audet dit Lapointe. Les funérailles ont eu lieu le 16, au milieu d'un grand concours de parents et amis. Nos condoléances à la famille.

— MM. Julien Bouchard et Oct. Tremblay, du bas des Eboulements, sont dangereusement malades.

— M. Thomas Claveau, de Salem, Mass., E. U., est en promenade ici.

Fraserville

(Du correspondant du "Soleil")

Fraserville, 21. — La Banque Nationale a ouvert sa succursale à la station dans l'annexe attenante à l'Hôtel Victoria. M. J. M. Blanchet, en est le gérant. Nos félicitations.

— Une dame Charrier, est décédée subitement lundi, le 13 du courant.

— L'hon. juge Carroll et Madame Carroll, étaient en ville la semaine dernière. M. Carroll est venu siéger pendant les travaux de la Cour Supérieure et de Circuit, en remplacement de l'hon. juge Clon.

— La neuvaïne annuelle qui se préche chaque année au commencement du carême, est commencée depuis dimanche, et est préchée par le Rév. Père Côté.

Ste-Rose du Dégele

(Du correspondant du "Soleil")

Sainte-Rose du Dégele, 21. — Nous regrettons d'apprendre le décès de Madame Flore Fraser, épouse de M. Edouard Tétu, employé au dégel, décédée le 5 du courant, après vingt-cinq années de maladie endurée avec une patience exemplaire.

Le service fut chanté à 8 heures à l'église paroissiale. M. l'abbé Thibault, curé, officia. Tous les paroissiens se sont fait un devoir de montrer en quelle haute estime ils tenaient la défunte et sa famille, en assistant en grand nombre à ces funérailles.

Le deuil était conduit par son époux, M. Edouard Tétu, suivi de M. Joseph Tétu, marchand, son fils et de ses gendres MM. J. B. Michaud, Edmondson, N. B. Wm. Dumont, Amédée Fradette et de son neveu Robert Jones, marchand.

L'orgue était tenu par Mlle Thérèse, qui a su bien s'acquitter de sa tâche. Parmi les chanteurs étaient présents notamment M. Auguste Bernier, Edmondson, et M. Albert Tardif, N. D. du Lac, qui ont rendu de jolis soli de circonstance.

Saint-Modeste

(Du correspondant du "Soleil")

St-Modeste, 21. — M. Georges Levasseur, a été élu sans opposition maire de notre municipalité pour la dix-neuvième fois. Le nouveau titulaire est à tous égards, digne de la charge qu'il remplira comme par le passé à l'entière satisfaction de ses concitoyens.

A Saint-Valérien

Fau Achille Caron

(Du correspondant du "Soleil")

St-Valérien, 21. — Est décédé en cette paroisse le 9 du courant, sieur Ferdinand Gagnon, à l'âge de 83 ans.

Rimouski

Rimouski, 21 mars. — Est décédé vendredi dernier à l'âge de 74 ans, sieur Louis Fournier, après une longue et douloureuse maladie. Il était le père de M. Louis Fournier de Rochester, Mm. Gaudreau, de Lynn, Mass., Fortin, Fournier, régent de la Trinité, de Trois-Rivières, M. Frs St-Laurent, Jr., Alphonse, agent du Crédit Municipal, et de Mme Marie-Louise Fournier.

Son service et sépulture ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. A la famille en deuil nous offrons nos plus vives sympathies.

— Les termes des Cours Supérieurs et de Circuit sont ouverts depuis hier et sont présidés par Sa Seigneurie le juge Larue. Plusieurs causes importantes sont inscrites pour ce terme.

— Il est rumour que M. le Dr LePage ouvrira sous peu une pharmacie chez M. F. Bellavance, ancien marchand.

— NN. SS. Bégin, archevêque de Québec, et Bruchési, archevêque de Montréal, Dubamel, archevêque d'Ottawa, étaient jeudi au palais épiscopal de cette ville, les hôtes de Mgr Blais.

— Nous apprenons avec peine que Mme Xavier Raymond est décédée vendredi soir dernier. Ses funérailles ont eu lieu lundi matin.

— Mme Désirée Bégin est dangereusement malade.

— Est décédé samedi soir, au Séminaire, Lucien Paquet, à l'âge de 23 ans. Il était le fils de M. Léon Paquet, de Cedar Hall. Il était un élève de rhétorique. Nos condoléances à la famille.

— Nous sommes heureux d'apprendre que les actionnaires de la Cie de téléphone Belleschasse, lors de sa dernière réunion à Québec aient décidé de relayer son réseau de la rive sud à Québec par un câble sous-marin. D'après le rapport de son actif gérant, le Dr J. F. Demers, nous constatons que cette compagnie fait

LE LEVAIN ROYAL

HOUBLON SEC
LE MEILLEUR LEVAIN DU MONDE
E. W. GILLET COMPANY LIMITED

des affaires d'or.

— Si l'on constate depuis quelque temps que quelques familles du comté nous quittent pour les Etats-Unis, on constate aussi qu'il y en a le double qui nous reviennent.

— A la fin du mois d'avril notre Conseil de ville aura à se prononcer sur la question des licences.

Nous comptons sur le bon sens, la sagesse et l'énergie de nos échevins pour faire aux hôteliers des règles et conditions qui satisfassent tout le monde. C'est le droit et le devoir de notre Conseil de veiller à ce que les hôteliers ne vendent pas de boisson le dimanche, ne donnent pas de liqueurs enivrantes aux mineurs et n'enivrent personne dans leur établissement.

PALMES
Grandes et Petites

Avis aux marchands de donner leur commande immédiatement, nous leur ferons des

Prix Spéciaux

Quinzaines de Pâques
A 50c, 75c et \$1.35

Semaine Sainte
A 25 et 50 cents

CIERGE PASCAL

BOUQUETS D'EGLISE

Un très grand choix
Pruneau & Kirouac

SALLE LOYOLA

JEUDI, LE 22 MARS 1906
Sous le distingué patronage

— DE —
L'Honorable A. Turgeon

— ET DE —
Madame Turgeon

Soirée Littéraire et Musicale

PAR
L'Union des Amateurs de Québec.

ELZEAR TURCOTTE

LA PLUS BELLE SARDINE

SALEE EN NOV. 1905.

2 dozs pour 15c.

6c. la lb. au seau.

Poissons Frais et Salés.

SIROP MATHIEU
de Goudron et d'Huile de FOIE de MORUE.



EN DEHORS DES COMBINES

SWEET ROSE CIGARETTES



10 Cigarettes for 10¢

ROCK CITY TOBACCO CO. LIMITED, QUEBEC

AUTOMOBILES

LA CELEBRE "FORD" Modèle N. livrée à Québec, \$700.00
ENGIN. — 4 cylindres à eau tiède placés en avant.
VITESSE. — 34 à 40 milles à l'heure.
CONTROLE. — Par une roue et un appareil non réversible.
IGNITION. — Deux piles électriques sèches.
FREINS. — Au nombre de trois, dont un placé sur le limon de la BANDAGES en caoutchouc. — 28 par 3 pouces.
MOUVEMENT. — Double en avant et en arrière.
Cette voiture est positivement celle de meilleure valeur qui soit sur le marché. Les commandes seront promptement exécutées.

S. GILLESPIE, Seul REPRESENTANT à Québec
30, rue St-Jean, Québec

P. S. — J'ai en outre à offrir en vente, des machines de dix autres marques différentes, de fabrication anglaise, allemande, française, américaine et canadienne, et canadienne, aussi des moteurs pour bateaux et des engins à gazoline, etc.

Venez voir

Les nouveaux échantillons de peignes que j'ai reçu aujourd'hui "11 Mars" des Etats-Unis. Ils sont magnifiques.

A. C. RGUTIER, BIJOUTIER

50, COTE DE LA MONTAGNE.

FEUILLETON DU "SOLEIL"
PAR JEANNE DE COULOMB
La Croix Lumineuse

No 25.

Hubert avait jeté un regard sur M. Aubry, qu'il n'avait pas vu depuis deux ou trois mois; tout de suite, il sentit qu'il n'y avait rien à attendre de ce vieillard affaibli qui dormait pesamment, la bouche tordue. Il aurait beau parler, ses paroles ne seraient pas comprises... c'était elle qu'il devait s'adresser... à elle qui était là, droite et pâle devant lui...

— J'étais venu pour parler à M. Aubry, dit-il, mais je vois qu'il dort. Vous m'avez dit, moi-même, m'entendre à sa place? Elle eut à un retour de la Chanoinesse, peut-être lui en voyait-elle son neveu en qualité d'ambassadeur, et, bien que cette idée lui parût bizarre dans les circonstances actuelles, il ne lui en vint pas d'autres.

— Voulez-vous que nous descendions au jardin? proposa-t-elle. Nous ne risquons pas ainsi de réveiller mon père.

Il s'inclina en signe d'acquiescement et descendit les degrés du perron derrière elle.

Les arbres, rouissés par l'automne commençant, perdaient leurs feuilles qui craquaient sous les pieds; des sauges drés-

Hubert était resté chevaleresque, et il le prouvait, ce soir-là en faisant une démarche décisive que les gens du monde enregistraient qualifiée d'insensée.

Bérengrère était gênée de son silence; d'abord elle avait préparé sa réponse.

— Je sais un gré infini à Mme de la Chardonnière de vouloir bien reconnaître ses torts; je lui pardonne de tout mon cœur, mais il ne m'est plus possible de retourner chez elle.

Et voilà que Hubert se taisait! S'était-elle donc trompée?

Ils étaient arrivés au fond du jardin, près du dieu Pan, grimacant son éternel sourire dans sa barbe verte. Le capitaine aperçut son nom sur la soie, et ce menu détail lui servit de prétexte pour rompre le silence.

— Comme il y a longtemps que j'ai tracé ces lettres, murmura-t-il! J'avais lu, quelque part, que ce qu'on voulait qui demeure, devait être gravé sur le marbre ou l'airain, et, déjà, mon âme d'enfant était hantée par l'idée de la durée. J'avais l'horreur instinctive de tout ce qui passe, de tout ce qui finit, surtout de tout ce qui finit, surtout de tout ce qui finit, surtout de tout ce qui finit. Depuis, j'ai compris que les choses divines, et ce qui repose sur elles, pouvaient seules nous assurer les fidélités sans fin.

Il s'était accoudé au piédestal du dieu sylvestre, et ses paroles juraient arrangement avec le paganisme railleur de la grande figure barbu.

Où voulait-il arriver? Depuis un moment, Bérengrère se le demandait.

Pour se donner un contenant, elle arrachait, aux arbrisseaux placés à portée de sa main, des feuilles qu'elle rejetait après les avoir froissées. Tout autour d'elle, comme sous les pas d'une jeune reine, une jonchée verte s'amorçait.

Un silence passa entre eux; la cloche s'était tue, mais loin très loin, une sonnerie militaire monta du quartier de cavalerie. Hubert se redressa.

Un moment, il avait été faible, se demandant ce qu'il allait dire, n'osant plus continuer à l'idée de l'avenir incertain, cette voix guerrière, qui lui parlait de courage et d'honneur, foudroyait soudain son énergie.

— Mademoiselle, reprit-il d'une voix ferme, j'étais venu pour demander un entretien à M. Aubry; ce que j'avais à lui dire je ne puis charger personne de vous le répéter, me permettez-vous de vous le confier?

Le cœur de la jeune fille se mit à battre vite, et les feuilles tombèrent autour d'elle en pluie pressée.

— Parlez, Monsieur, répondit-elle, je vous écoute...

— Vous allez peut-être me traiter d'insensé, je me demande moi-même si je ne suis pas. Mais j'importe, j'ai jusqu'au bout! On vous a fait souffrir, on vous a fait pleurer, bien qu'on m'eût promis de vous épargner. En retour je m'étais engagé à garder le silence. On me l'a dérobé de ma promesse. Je suis libre.

— Je vous en prie, s'écria vivement Mlle Aubry, n'achevez pas! Vous avez raison, c'est une folie!

— Alors, vous m'avez deviné, vous avez compris que je vous aime profondément et que mon plus cher désir serait de faire de vous ma femme.

— Votre femme? Et comment? La vie n'est-elle pas là dans sa douloureuse réalité? Vous êtes sans fortune. Je suis pauvre!

— Je quitterai l'armée. J'ai des camarades partout, dans la diplomatie, dans l'industrie. Ils ne demanderont pas mieux que de m'aider. N'importe quel travail me sera bon, je patiente à deux ans, trois ans, dix ans, si j'avais l'espoir que, de votre côté, vous m'attendriez fidèlement.

Des larmes remplissaient les yeux de Bérengrère, larmes de joie comme elle en avait déjà versées depuis qu'elle suivait la voie douloureuse; mais il se méprit sur leur nature.

— Ah! vous ne voulez pas, s'écria-t-il très pâle. J'espérais tant que vous me donneriez un peu d'espoir.

— C'est impossible! Je ne suis pas libre! J'ai d'abord mon père qui n'est plus qu'un grand enfant, j'ai deux fidèles serviteurs qui se sont en partie dévoués pour moi et qui d'un jour à l'autre, peuvent devenir infirmes, incapables de travailler. Enfin, et cela je ne l'ai jamais dit, car vous, j'ai un frère dont les folles nous ont ruinés. Il y a quelques mois, il est venu à Beaumont, je me suis montrée un peu dure pour lui, après, je l'ai profondément regretté et je me suis promis d'être à l'avenir plus miséricordieuse. Où est-il? Que fait-il? Je l'ignore, mais il reviendra

surement un jour, peut-être malade, usé par la vie; et, ce jour-là, je ne veux qu'un autre que moi puisse en souffrir!

Vous n'avez donc pas confiance en moi? Ce fardeau est trop lourd pour vos épaules.

Elle se regarda bien droit dans les yeux.

Non seulement j'ai une confiance absolue en vous, mais encore je vous aime. Votre rencontre a été dans ma vie comme une de ces oasis que nous trouvons sur notre route lorsque nous nous rendons à Jérusalem par le désert, une folie de mon frère qui aimait à voyager en prince, avec une nombreuse escorte. Je ne pouvais m'en détacher. L'ombre des palmiers était si reposante, l'eau de la fontaine, si fraîche, et cependant il fallait les quitter pour la grande plaine de sable que le soleil brûlait et où ne pouvaient que quelques fleurettes étioilées. Une seule espérance me soutenait, la pensée que nous trouverions le Sauveur au bout de ce long voyage. C'est aussi l'espoir qui soutiendra ma vie désormais! Je suis arrivée ici, algérie contre tous, en révolte contre la destinée, un peu plus, et j'aurais roulé dans un abîme noir de découragement, je ne voulais plus croire à la vertu, à l'honneur, je ne savais même plus prier. Vous avez paru. D'abord, je vous ai jugé comme les autres; ambitieux, intéressé. J'ai pensé, plus tard, en vous connaissant mieux, "Celui-là ne devrait pas être semblable aux autres." Et à présent, je prie vers le ciel: "Merci, mon Dieu, il m'a rien de commun

avec les autres." C'est si bon de croire, d'admirer. Le monde est si laid, hélas.

Vous pensez à M. de Royanmont. Sa conduite m'écœure. Si vous saviez combien je suis jaloux de lui.

Vous avez tort. Lorsque j'ai consenti à l'épouser, je n'avais vu en lui que le brillant cavalier dont toutes mes amies étaient occupées. Mon institutrice, qui avait une grande influence sur moi, m'avait persuadé de ses qualités, mais je n'aimais pas, après notre rupture, mon orgueil meurtri, seul m'a fait souffrir. Comment avez-vous appris cette histoire. Ah, oui, ce duel!

Qui vous en a parlé?

Mme de la Chardonnière. C'est une des choses qu'elle m'a le plus reprochées. J'en étais pourtant bien innocente.

Ma tante s'emporte comme une soupe au lait. Elle est bonne au fond, je vous assure.

Un sourire glissa sur les lèvres de Bérengrère.

Je crois, dit-elle, que l'idée de son neveu épousant Mlle Aubry tout court l'exaspérait.

Il faut lui pardonner. Elle tient tellement à ses préjugés de famille.

(A suivre)

PRELART ANGLAIS ET LINOLEUMS

Valant 60c. et 75c. 50 différents essences aussi attrayantes que bien noires. Tant qu'il y en aura choisies à 35c. la verge.

7-21 SYNDICAT DE QUEBEC.

Le LINIMENT MINARD guérit la névralgie.

LE "SOLEIL"
QUEBEC
 92-94 COTE LA MONTAGNE
 2-15 NOTRE-DAME
 Edition Quotidienne \$3.00 par an
 Edition Hebdomadaire \$1.50 par an
 Payable d'avance.

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (ligne Agate) \$0.10
 Deuxième insertion (ligne Agate) \$0.12
 Troisième insertion (ligne Agate) \$0.15
 Avis de naissance, mariage ou décès, 25 cts pour 7 lignes et 5 cts par ligne supplémentaire.

NOS TELEPHONES

Afin d'éviter toute confusion et tout retard à ceux qui ont des affaires à transiger par téléphone avec nos bureaux, nous avons installé un instrument spécial dans chacun de nos départements. Ils portent les numéros suivants :

Directeur	1600
Rédaction	1799
Administration	1311
Chef du service des nouvelles (résidence)	1040

Nous attirons l'attention du public sur ce que nous disons ci-dessus. Le moyen d'avoir une réponse prompte et efficace est de s'adresser directement à chacun de nos départements en appelant le numéro qui lui est spécialement affecté.

NOTES

APRES avoir servi un éreintement à M. Borden, son chef, le sénateur Miller, a dirigé sa verve sur un de ses collègues le sénateur Ross et l'a traité de vieille vipère édentée. Le Sénat est en train de battre la Chambre des Communes sur le rapport de la vivacité. Nous croyons que le "News" a tort quand il dit que l'indemnité sénatoriale de \$2,500 est absurde. Au contraire, si l'intérêt se continue au Sénat, il va falloir, pour être juste, diminuer l'indemnité des députés et augmenter celle des sénateurs.

UN confère de Montréal nous fait mettre en avant—c'est son terme—M. Maréchal comme candidat conservateur à Nicolet. M. Maréchal ne nous fait pas de confidences d'abord, et nous croyons, ensuite, qu'il en a assez des ventes consécutives qu'il a remportées. Nous suggérons au confère de demander des informations à l'"Événement".

VOICI une opinion du "Telegram" de Toronto, pas flatteuse pour M. Borden :

"Enlève, sir Wilfrid Laurier tel qu'il était il y a dix ans et l'hon. Geo. E. Foster tel qu'il est aujourd'hui, et vous ne trouverez parmi les membres de la Chambre des Communes aucun talent, aucune capacité dont on ne puisse trouver l'équivalent parmi ceux que l'on considère comme des médiocrités à la Chambre des Communes de Londres ou à la Chambre des Représentants de Washington."

Il n'y a pas, dit le "Herald", dans l'histoire d'un peuple civilisé, un seul exemple qui puisse se comparer à la position actuelle de Rockefeller.

Ce roi du pétrole, dont la fortune est évaluée à cinq cents millions de piastres, est aujourd'hui un fugitif de la justice américaine. Appelé à comparaître dans une enquête instituée par l'état du Missouri sur les méthodes du Standard Oil Trust, il a refusé de répondre aux assignations. Jusqu'à présent, les officiers de la loi ont été incapables de le trouver ; il a rompu avec ses habitudes—ce qui, à son âge, doit être pénible—il a abandonné sa demeure et il se cache comme un criminel menacé de la justice. On le croit réfugié dans une maison située au milieu de ses vastes propriétés. Des gardiens et des agents de police entourent la prétendue cachette, toutes les nuits, des projecteurs électriques promènent leur lumière sur la maison, dans toutes les avenues, afin de surveiller toutes les personnes qui entrent et qui sortent.

On prétend que M. Rockefeller souffre de prostration nerveuse et qu'il est sur la fin de sa longue carrière. Sa position est pénible. Avec ses centaines de millions, il est plus misérable qu'un savetier ; il s'est banni lui-même de la société de ses amis et de son monde et en dirait qu'il a peur de voir la justice de son pays lui demander quelle est la source de son immense richesse.

LE BIOP DU DR. FRED. DEMERS, POUR LES ENFANTS

est aujourd'hui reconnu comme le meilleur pour le sommeil, la dentition et entre les coliques et les diarrhées. Demandez-le toujours.

Avis
 A ceux qui déménagent

Si vous voulez acheter un beau prélat ou un joli tapis et surtout à des prix extraordinairement bas. Allez chez
MARCEAU & CIE,
 153 St-Joseph,
 18 J.M.O.

LE 'SOLEIL'
 QUEBEC, 22 MARS 1906

FLATTEUSE IMITATION

Quand le trésorier de la province de Québec a établi la taxe sur les commis-voyageurs représentant des maisons étrangères, les journaux d'Ontario ont poussé des cris d'indignation. On sait comment les organes de la bonne presse en cette province ont fait chorus. Bref, ce fut un concert de malédictions contre le gouvernement de Québec et l'association des manufacturiers du Dominion alla faire antichambre à Ottawa pour demander le désaveu de cette loi inique.

Jamais une loi ne fut attaquée avec plus d'acharnement. Même, on n'a pas dit autant de mal de la loi de la Colombie Anglaise qui cependant taxe impa-

rialement tous les commis-voyageurs ne résidant pas dans la province, qu'ils représentent des maisons canadiennes, anglaises allemandes ou chinoises. Devant cette tempête de reproches, M. McKill a tenu bon. Le principe de sa loi était incontestable. Les maisons de commerce qui envient d'Europe ou des Etats-Unis leurs commis-voyageurs dans la province de Québec, raillent les bénéfices considérables, car elles font de grosses affaires. Elles viennent sur notre marché faire une concurrence parfois désastreuse aux maisons canadiennes, sans rien contribuer aux frais de l'administration politique et municipale dont elles bénéficient comme nous. Cela n'est pas juste pour l'industrie et le commerce canadiens qui paient des taxes.

Il n'y avait donc rien d'arbitraire ou d'inique dans cette loi. On a prétendu que le montant en était trop élevé et que la somme de \$300 par licence était exorbitante. Ce dernier défaut a été corrigé à la dernière session de manière à enlever tout sujet de plainte aux intéressés et au commerce. Nous en reproduisons le texte actuel pour montrer que cette objection n'existe plus :

"Pour chaque licence semi-annuelle pour une personne ne résidant pas dans la province, pour agir comme voyageur de commerce en sollicitant ou en prenant des commandes pour ou en vendant, ou en annonçant ou en offrant en vente des effets, produits ou marchandises, autres que des boissons enivrantes, sur échantillon, catalogue ou liste de prix, pour une personne, une société ou une corporation n'ayant aucune place d'affaires en Canada :

Vendant aux marchands de gros seulement	\$ 50.00
Vendant aux marchands de détail	100.00
Vendant au consommateur	200.00

Cependant tout voyageur de commerce prenant des commandes pour des machines, matériel, outils et fournitures pour fabriquer, lorsque ces articles ne peuvent être obtenus dans cette province, lorsque vendant au consommateur, doit payer cinquante piastres pour sa licence.

Mais où la chose devient réjouissante, c'est que le gouvernement d'Ontario propose à cette session même une loi calquée sur celle que nous venons de reproduire. Quelle horreur, le gouvernement conservateur d'Ontario qu'on nous proposait comme modèle, impose une licence comme la nôtre sur les voyageurs de commerce. Les journaux torontois de la province voisine, qui ont dit pis que pendre de notre trésorier, trouvent maintenant cette taxe acceptable et la bonne presse de Québec l'approuve par un silence égal à celui des manufacturiers. Voyez-vous, notre loi était d'origine libérale, donc elle était mauvaise, la taxe de M. Whitney est imposée par les conservateurs, donc, elle est bonne.

Si cela continue, la province de Québec va devenir le guide et l'exemple de la province d'Ontario. Nos voisins, après avoir longtemps proclamé par tout que notre système d'éducation était arriéré, nous empruntent l'idée du surintendant de l'instruction publique que nous avons depuis 1875. Ils ont dénoncé notre loi sur les voyageurs de commerce, et voilà que maintenant, ils font mieux que l'approuver, ils l'adoptent en entier.

S'il est vrai que l'imitation est la plus subtile des flatteries, nous pouvons être très orgueilleux, car le compliment est parfait. Nous avons déjà affirmé que notre gouvernement libéral était le meilleur que la province de Québec ait eu et la meilleure preuve en est que l'administration conservatrice de la grande province d'Ontario suit son exemple et copie ses mesures.

Vous verrez qu'avant longtemps, nous serons forcés d'enregistrer un droit d'auteur sur nos lois, si nous voulons empêcher les autres provinces de les copier.

La loi du dimanche

La loi du respect du dimanche, qui est proposée au parlement d'Ottawa, est la conséquence d'une décision du Conseil Privé dans une cause des tramways d'Hamilton. Cette compagnie ayant fait circuler ses voitures le dimanche, en contravention d'un statut provincial, des procédures furent prises contre elle, qui allèrent jusqu'au Conseil Privé. Il fut jugé là que le gouvernement fédéral avait seul le droit de légiférer sur la manière d'observer le jour du Seigneur.

Cette législation reçoit dans la province un accueil qui est loin d'être unanime et en face de requêtes nombreuses qui favorisent l'obligation de respecter le dimanche à la mode du Lord's Day Alliance, on oppose d'autres requêtes venues de toutes les provinces et qui demandent au Parlement de repousser le projet de loi. M. Belcourt vient de présenter une pétition dans ce sens qui porte 17,000 signatures.

Dans les circonstances, nous ne pouvons faire mieux que reproduire la réponse de sir Wilfrid Laurier à la députation de l'Alliance qui est allée l'interviewer mardi, pour demander l'adoption du bill en son entier.

" Cette question, a dit sir Wilfrid, est pleine de difficultés auxquelles le gouvernement ne peut fermer les yeux, car dans chaque province, on a des opinions différentes sur la manière d'observer le dimanche. Lorsque les différentes clauses du projet seront mises pour la discussion, il sera à propos d'entendre les différentes opinions dans le but d'arriver à une entente qui ne blesse aucune conviction religieuse. Il sera possible, alors de faire passer une loi par le parlement. Mais, ajoute le premier ministre, notre devoir est d'entendre tout le monde, même la voix de la minorité : nous devons même protéger celle-ci, parce qu'elle est la minorité et nous devons rendre justice à tous.

Sir Wilfrid a, comme toujours, donné la note juste. Dans un pays mixte comme le nôtre, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de faire une loi qui puisse être acceptée par toutes les croyances et qui respecte en même temps toutes les libertés religieuses. Si ma religion me permet de prendre part le dimanche à une joute de croasse et que les idées de mon voisin en soient scandalisées, pourrions-nous le forcer, par la loi, de renoncer à sa récréation ? Il n'a pas plus que je ne l'ai, le droit de m'imposer sa manière de voir, car, s'il peut me forcer à penser comme lui, je pourrais aussi bien l'obliger à penser comme moi. Si nous avions toutes les mêmes croyances et les mêmes opinions, il serait facile de faire une loi qui satisfasse tout le monde. Mais c'est justement cette diversité de croyances, de races et de coutumes qui oblige le législateur à tenir compte de toutes les opinions et qui rend sa tâche si pénible.

Il y a certainement des abus qui se commettent le dimanche : nous sommes les premiers à le déplorer et toute loi qui les réprimera sera bien accueillie, mais nous croyons qu'elle ne peut aller plus loin. Il ne faut pas verser dans l'excès du puritanisme.

traindre notre population à observer le dimanche de certaine manière pour nous conformer à des idées religieuses qui ne sont pas les nôtres ?

Nous avons pleine confiance en sir Wilfrid Laurier et en l'hon. M. Fitzpatrick, le parrain de la loi, qu'il a proposée, en sa qualité de ministre de la justice. Il nous semble qu'on s'effraie à tort, en certains quartiers, de la portée de cette législation et ce n'est pas la peine pour la "Patrie" d'inter-viever tout Montréal. La réponse de sir Wilfrid, donnée en présence de M. Tarte lui-même, devrait rassurer notre confrère. Elle contient

la garantie donnée en présence des inspirateurs du mouvement, que les opinions de la minorité seront respectées.

Nous partageons avec le Lord's Day Alliance le désir de réprimer les désordres qui se commettent le dimanche, non seulement dans la province de Québec, mais en beaucoup d'endroits dans d'autres parties du pays, et nous accueillerons avec plaisir une loi qui sera efficace sur ce point. Mais nous sommes bien convaincus qu'elle ne cherchera pas à supprimer les dé-lassements sains, honnêtes et moraux que notre religion tolère et que notre clergé permet.

Hommage au talent

Québec donne en ce moment un admirable exemple. Quel est le brillant citoyen à qui l'on s'apprête à rendre des hommages publics de son vivant ? Un des puissants du jour ? Un tribun populaire ? Un chef politique ? Un grand militaire ? Non, mais un modeste musicien, si épris de son art qu'il lui a consacré sa vie entière, un rêveur d'harmonie qui a trouvé la gloire sans la chercher.

Voilà trente ans et plus que cet infatigable travailleur déchiffre et griffonne des partitions, forme et dirige des choeurs, des orchestres et des fanfares, compose et publie des oeuvres qui, en dépit de leur mérite, ont trop souvent le sort des livres en vers ; trente ans qu'on le voit assidu à son poste, ponctuel comme l'horloge, toujours prêt à prêter son concours à nos fêtes musicales, s'évertuant à faire passer dans l'âme de ceux qui l'entourent la passion artistique qui le dévore.

A la fin, on s'est ému d'un pareil dévouement. On s'est dit : Voilà un homme qui a bien mérité de sa ville. On va le prendre par la main pour l'amener sur le devant de la scène et lui offrir une ovation publique.

Bravo, Québec ! Cela prouve que nous ne sommes pas une population tellement absorbée par la fièvre des affaires, tellement enracinée dans le matérialisme, que nous en oublions les choses d'ordre intellectuel. Ce tribut à l'artiste est un hommage à l'art. C'est en même temps un puissant encouragement pour les autres musiciens, qui seront enchantés de voir leur profession anoblie dans la personne d'un confrère.

Il nous fait plaisir de constater que l'idée première d'honneur ainsi

un de nos compatriotes est venue d'un concitoyen anglais, M. W. H. Wiggs. Les principaux citoyens, sans distinction de race, l'ont chaleureusement approuvée ; les dames elles-mêmes y mettent la main. Ce n'est pas seulement un signe d'entente cordiale, c'est aussi de saine économie. Cela prouve qu'il n'y a pas à Québec de prétextes de Mammon pour égarer de leur chemin ce qu'ils traitent d'arts frivoles. La musique n'est pas une futilité, mais une utilité, tout comme la poésie.

Henry George a écrit là-dessus un fort beau passage dans son livre : "Protection and Free Trade" ; il mérite d'être cité ici :

"N'oublions pas, dit-il, que le chercheur, le philosophe, le maître d'école, l'artiste, le poète, le prêtre, sans être strictement engagés dans la production des richesses, ne travaillent pas seulement à produire des utilités et des satisfactions dont la fortune n'est qu'un moyen d'acquisition, mais qu'ils acquièrent et propagent la science, en stimulant la moralité et en élevant le sens moral. Ils peuvent notablement faciliter la production des richesses. Car l'homme ne vit pas seulement de pain, il voudrait une simple machine à vapeur, dans laquelle tant de combustible doit rendre tant de force motrice. A la barre du cabestan ou sur la haute vergue d'un mât, une bonne chanson donne du muscle, et la "Marseillaise" ou "l'Hymne des batailles de la République" vaut des baïonnettes. Un franc écolat de rive, une noble pensée, une trouvaille harmonique, peuvent décupler la force productrice, même dans les choses matérielles."

Lundi et mardi prochain, à l'Auditorium, on découvrira plus d'une de ces fécondes et stimulantes expressions harmoniques dans la nouvelle oeuvre de M. Joseph Vézina, qui y sera exécutée pour la première fois.

PARKER'S
STANDARD
WHISKY BLANC
 Fabriqué par E. W. PARKER, distillateur, Montréal. n esprit des plus purs et incoloré. Garantie par le Gouvernement Canadien comme étant mûri depuis plus de deux ans.

GILLESPIES & CO., Seuls agents, 12 rue St-Sacrament, Montréal.

LE SERVICE DES WAGONS-LITS

Entre Québec et Montréal

Les commis-voyageurs, membres du parlement et autres qui sont appelés à Ottawa durant la session, trouveront le service des wagons-lits du Pacifique Canadien entre Montréal et Ottawa, des plus avantageux.

Un wagon-lit est attaché au train qui quitte la gare Windsor à 10 h. 10 p.m. tous les jours, et les passagers peuvent rester dans ce wagon jusqu'à 9 heures le matin suivant.

A Ottawa les passagers peuvent prendre le wagon à 9 heures p.m., à la gare Union, ou à n'importe quelle heure jusqu'au départ du train. Arrivée à Montréal à 8 heures le lendemain.

JULES HONE, JR., Agent général de paquebots 46 rue Dalhousie, Québec.

PUBLICATIONS MUSICALES

UNE ENORME QUANTITE de publications musicales vient d'être reçue des éditeurs chez l'éditeur-imprimeur Arthur Lavigne, 68, rue St-Jean, comprenant une foule de nouvelles productions pour le piano à deux et à quatre mains, pour chant et piano, pour violon et piano, ainsi que pour orchestre, et de Nouveaux Recueils très-soigneusement complétés, contenant des oeuvres des meilleurs compositeurs modernes, sans compter les recueils d'études pour le piano, le chant, le violon, et autres instruments. La quantité de publications musicales est tellement énorme qu'il y en a suffisamment pour inonder la ville et le district de Québec, et l'on sait à l'avance que, seules, les meilleures éditions des productions les plus recommandables sont importées par l'éditeur Arthur Lavigne, 68 rue St-Jean.

Pour 25 cents

Sagon, 3 lbs.
 Tapioca, 4 lbs.
 Biscuits soda, 4 lbs.
 Avoine roulée, 7 lbs.
 Farine extra, 10 lbs.
 Confitures, en 2 lbs. 3 boîtes.
 Marmelade, 7 lbs.
 Petite marmelade, 1-2 minot.
 Très bon savon, 10 morceaux.
 Comptant seulement.

A. A. J. GINGRAS, 20, 22, 24 St-Roch et Lamotte.

F. SIMARD & Cie
 142 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.

Les modèles les plus récents dans les costumes tailleur pour dames, manteaux, jupes et matinées.

Pour commencer d'une manière pratique, à monter votre vestiaire pour le printemps nous soumettons aux élégantes ; arbitres de la mode, ces si élégants vêtements.

Ils sont faits de tissus des plus nouveaux, aux teintes les plus recherchées, et le prix en est relativement bas quand on considère la valeur de l'étoffe la qualité des finitions et garnitures, et le fini tout particulièrement soigné de ces Costumes.

COSTUMES TAILLEUR POUR DAMES, modèles nouveaux et exclusifs, en Drap, en Tweed de Fautauque, et de tous tris à Carreaux. Valeurs exceptionnelles à 15.00, 18.00, 22.00, 27.00, 35.00.

MANTEAUX DE PRINTEMPS, nouveaux genres Empire, Pony ou ajuré, en Drap, en Drap Uni, Etoffe Mélange. 4.75, 6.75, 8.00, 10.00, 12.00.

JUPES POUR DAMES, grande variété de nouveaux modèles, tissu Anglais, Français ou du pays, soit en Panama, en Drap, Voile et Tweed à 5.75, 7.50, 8.00, 10.00, 15.00.

NOUVELLES MATINEES DU PRINTEMPS
 Matinées Blanches en Lawn ou en Toile depuis 75c à 4.50
 Matinées en Soie Japonaise depuis 1.75 à 4.05
 Matinées en Soie Chiffon Taffeta de 4.50 à 7.25

Il vous reste encore trois jours pour prendre avantage de notre offre si alléchante de COMPLETS POUR MESSIEURS
 Valant de \$18.00 à \$20.00
 Au prix de \$12.00.

Nous avons réassortis nos Tweeds dans ce qu'il est raisonnablement possible de trouver de mieux en fait de patrons et couleurs. Nous les faisons à votre mesure, quelque soit votre taille au prix minimum de \$12.50.

Ne négligez pas ce dernier avis.

DEPARTEMENT DE LA MODISTE EN ROBES
 Laissez votre commande maintenant pour vos Nouvelles toilettes du printemps. Ajustement, et le fini le plus parfait. PRIX TRES MODERES.

F. Simard & Cie
 142 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

LES BALANCES MODERNES

Enregistrant le montant et la pesantur
 Les plus en vogue dans la province de Québec

Les balances "pèse argent" (money weight) sont les meilleures en usage, parce qu'elles pèsent la marchandise pour sa valeur et non un peu près, comme les balances à poids, ancien système.

3000 en usage dans la province de Québec

Tous les épiciers, bouchers, confiseurs, etc., qui en font usage, ne voudraient s'en départir à aucun prix. Demandez aux principaux épiciers de Québec.

UNE OFFRE AUX BOUCHERS
 Aux bouchers nous vendrons le plus beau système de balances existant. Elles sont déjà connues des bouchers modernes de Québec.

NOS VOYAGEURS IRONT VOUS VOIR
 Si vous désirez vous procurer une de ces balances faites-nous le savoir et nous vous enverrons un de nos voyageurs.

"THE COMPUTING SCALE CO. Limitée," Toronto
M. ARTHUR DEROME, Gerant local
 65, DESFOSSÉS, QUEBEC

Vous voulez un placement absolument sur ?

Celui que nous avons à vous offrir a déjà été éprouvé par des capitalistes.

C'est une raffinerie de cuivre qui égale comme pureté tous les meilleurs produits du marché de ce métal.

Et le perfectionnement de notre raffinerie fait l'objet de l'attention de nos directeurs M. L. Sapery et M. H. Sapery, propriétaire des usines "Syracuse Smelting Works"

Ces hommes ont passé des années à expérimenter et à perfectionner de nouvelles méthodes pour raffiner les métaux.

Et notre raffinerie de cuivre est la seule au Canada.

Mais vous pouvez participer aux profits de cette raffinerie en achetant des actions de la Montreal Copper Co., Ltd.

Elles se vendent \$100 chacune, et l'an dernier, elles ont rapporté un intérêt de 17 2/3 par cent.

Cette proposition peut être examinée en aucun temps.

Si vous êtes dans notre ville téléphonez à Main 1813 et nous prendrons rendez-vous avec vous pour discuter la chose.

Ou, écrivez pour notre catalogue. Il contient des informations intéressantes sur le cuivre.

Montreal Copper Co., Ltd.,
 332 Rue William.
 1er mars 06

EPHEMERIDES

CHOSSES D'IL Y A UN QUART DE SIECLE

De "L'Electeur" du 22 mars 1881:

"Dans quelques jours les réformistes de Montréal rendront hommage au talent, au patriotisme, aux vertus publiques et privées de l'hon. M. Blake. Un grand banquet lui sera offert par le "Young Men's Reform Club", aidé des membres du Club National et du Club Létellier.

Cette réunion cordiale et sympathique ressemblera à leur chef; ce sera une fête à la fois politique et nationale, car des hommes de la valeur de M. Blake appartiennent à tout un pays. Chacun salue en eux des gloires nationales.

M. Blake commande également le respect de ses contemporains. Conservateurs comme libéraux voient en lui l'homme de l'avenir, le Canadien illustre qui portera orgueilleusement le nom de son pays partout où l'on parlera du Canada. Avec un homme comme M. Blake, un parti voit son étoile monter à l'horizon.

Au moment où M. Blake reçoit les hommages de ses amis, l'organe des conservateurs, "La Minerve", rend à son caractère et à son mérite un témoignage significatif etc.

L'hon. Edward Blake fut fait conseiller du Roi en 1861. En 1875 il déclina l'honneur d'être nommé juge en chef de la Cour Suprême, position qui lui était offerte par M. MacKenzie. Il commença sa carrière politique en 1867, comme double représentant du comté de Durham-Ouest à la Chambre des Communes, et député de Bruce-Sud dans la législature d'Ontario. En 1871, M. Blake fut appelé à former un cabinet à Ontario, et en 1872 il résigna comme premier et fut remplacé par l'hon. Oliver Mowatt. M. Blake fut réélu aux Communes par acclamation pour Durham-Ouest. En 1880, il accepta le poste de premier du Canada. Après la campagne électorale de 1886-87, M. Blake abandonna son nouveau d'être le chef du parti libéral, pour cause de santé délabrée.

Notes et notules

Vieille maison. On va démolir à Londres une vieille construction en tour de jardin qui était installée, il y a quelques jours encore, une école industrielle dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne. Cette vieille maison sans apparence fut, il y a quatre cents ans, la demeure d'une femme qui connut toutes les félicités et tous les malheurs. C'est là qu'habitait la belle et charmante Anne Boleyn après qu'Henri VIII l'eût distinguée parmi les demoiselles d'honneur de la reine et c'est de là qu'elle partit pour devenir reine à son tour, après la réputation de Catherine d'Aragon, pour aller mourir ensuite sur l'échafaud.

Tout le quartier de Londres où s'élevait encore la maison d'Anne Boleyn est resté intimement lié au souvenir du règne d'Henri VIII, ainsi que l'attestent les noms des rues: Aragon, Boleyn, Clives, Seymour, Parr et Howard—les six femmes du rival de François Ier.

Une histoire de M. le monsieur avait besoin d'offrir à une actrice un coupé et deux magnifiques chevaux. Besoin urgent. Mais pas un sol en poche. Le monsieur va trouver un ami et lui dit: "Prête-moi ton coupé pour cet après-midi".

C'était un coupé neuf, magnifique. Le monsieur fut attelé de deux roses à la voiture, et va chez un marchand de chevaux.

—Vous le voyez, dit-il, je ne suis bien mal attelé. Avez-vous, pour un coupé, quelque chose de convenable? Le marchand offre un attelage superbe de chevaux mecklembourgeois; le monsieur laisse les deux roses, et annonce qu'il va essayer les chevaux du marchand. Il file et ramène le coupé chez son ami.

Mais il garde les deux mecklembourgeois, les fait atteler à un vieux sabot de voiture, et va chez un des meilleurs fabricants.

—Vous le voyez, dit-il, je suis bien mal monté. Avez-vous, pour mes chevaux, quelque chose de convenable? Le marchand offre un coupé bleu ravissant; le monsieur laisse la vieille voiture, et va offrir triomphalement l'attelage à Mlle X...

Il n'est pas besoin d'ajouter que les marchands ne furent jamais payés.

Comment trouvez-vous cela?

Nous offrons cent piastres de récompense pour tout cas de catarrhe qui ne peut être guéri par le Hall's Catarrh Cure.

Nous, les soussignés, connaissons M. F. J. Cheney depuis les derniers 15 ans et nous croyons qu'il est assurément honorable dans ses affaires autant que financièrement et qu'il remplit les obligations de sa compagnie.

F. J. CHENEY & Co. Toledo, O. La guérison du Catarrhe de Hall, prise internement, agit directement sur le sang et les surfaces muqueuses du système.

Témoignages envoyés gratuitement. Prix, 75 cents par bouteille. Vendu par tous les pharmaciens. Prenez les Pilules de Hall pour la constipation.

WALDING, KINMAN & MARVIN, Toledo, O. Pharmaciens en gros.

Le Conseil Législatif

A titre de renseignements, nous donnons ci-dessous la version du Conseil sur les accusations portées contre lui par les journaux de Montréal.

On sait que le bill de Montréal, présenté à la dernière session, a échoué au Conseil. Les journaux de la métropole, sans distinction de parti, ont accusé le Conseil de s'être fait l'instrument des trusts. On a même soulevé la question de l'abolition.

Voici la défense des "vieilles maléfaisantes", présentée, à ce que nous croyons, par M. Chabais lui-même dans "l'Evenement".

"La presse de Montréal dénature systématiquement l'attitude du Conseil législatif. Quels sont les faits? Le débat roule sur trois articles du bill de Montréal: le 11ème, le 42ème et le 43ème. Par l'article 11, la ville demandait le pouvoir d'imposer aux compagnies exerçant certaines franchises à Montréal, une taxe d'un pour cent sur soixante-quinze pour cent de leurs recettes brutes pour l'année finissant le 31 décembre précédent."

"La majorité du Conseil législatif a vu l'introduction dans notre législation du principe de l'impôt sur le revenu. Or, c'est là une question nouvelle, une question de la plus haute gravité, qui divise les hommes publics les plus compétents en France, qui a usé les bas plusieurs ministres des finances, qui a provoqué et provoquera encore d'ardentes controverses. Le Conseil législatif a dit: je ne suis pas prêt, pour ma part, à trancher cette question dans l'affirmative. Eh bien, nous demandons aux hommes de bonne loi ou est le crime?"

Mais on dit: ce n'était pas l'impôt sur le revenu que l'on voulait établir; on voulait simplement obtenir le pouvoir de taxer les franchises. Alors il fallait présenter une autre rédaction, un autre article. L'article dans sa forme était inadmissible."

A ce sujet, le "Canada" essayait l'autre jour, de donner le change. Nous le citons:

"Le Conseil législatif a prétendu que par là on voulait établir un impôt sur le revenu. Quand premier ministre est clairement établi les faits, à la conférence de jeudi et qu'il est offert de substituer à l'évaluation d'après les recettes un autre mode d'évaluation des honorables messieurs, privés de leur grand prétexte, promettent autour d'eux un regard embarrassé et gardent un silence prudent."

Alors, l'hon. M. Gouin, voulant déchirer tous les voiles, posa nettement la question:

"Sérieux-messieurs, messieurs, à rediger VOUS-MEMES une clause qui, tout en laissant bien de côté la question de l'impôt sur le revenu, nous permettrait de taxer les franchises?"

"Et, comme ils se taisaient de plus belle:

"Koyons, messieurs, êtes-vous, ou au non, pour la taxation des franchises?"

"Ils firent signe que non."

"Et l'on passa aux autres clauses."

Toute cette mise en scène est très arrangée et très inexacte. Avec plus de préparation, plus de célérité, plus d'entente de la question de la part des représentants de Montréal, il y aurait eu moyen d'arriver à une solution raisonnable, quant à l'article 11. Seulement, le Conseil législatif n'avait pas de texte à proposer. Il trouvait mauvais celui qu'on lui offrait, et il le repoussait. Qui pourrait lui contester ce droit?

Passons à l'article 42. Tel que soumis, il consacrait purement et simplement une spoliation. Il décrivait que la ville pourrait forcer les compagnies à enlever leurs poteaux et leurs fils aériens, et à placer ceux-ci dans des conduits souterrains construits par elle, et cela à leurs frais, sans aucune indemnité. Il dé-

crétait de plus que la ville pourrait imposer aux compagnies une redevance ou une taxe, afin de couvrir les frais d'entretien et d'exploitation des dits conduits ainsi que les intérêts et le loyer d'amortissement des emprunts contractés pour la construction de ceux-ci. Comme alternative, la ville aurait pu aussi forcer les compagnies à construire elles-mêmes les conduits et à y poser leurs fils, toujours sans aucune indemnité. En un mot, par cet article, la ville voulait faire peser sur les épaules des seules compagnies tout le fardeau d'une amélioration publique jugée désirable universellement.

La majorité du Conseil législatif a cru que cela n'était pas conforme à la justice, que cela n'était ni honnête, ni raisonnable. Et nous estimons qu'elle a eu parfaitement raison. Elle a conséquemment amendé l'article en déclarant que les compagnies pourraient être forcées d'enlever leurs poteaux et leurs fils, moyennant un indemnité raisonnable fixée par trois arbitres, et qu'elles devraient payer de leur côté à la ville une redevance suffisante pour couvrir les frais d'entretien des conduits, en même temps que l'intérêt de l'emprunt contracté pour la construction de ces conduits et le paiement aux dits arbitres de l'indemnité déterminée par voie d'arbitrage. Nous demandons aux hommes de bonne foi, si cela n'était pas juste et marqué au coin du bon sens.

Pourquoi serait-il permis de faire main basse sur la propriété d'une compagnie qui sur celle d'un particulier? Il n'est pas plus licite de voler une compagnie qu'un particulier. Si l'intérêt public exige une amélioration coûteuse, que le public paie au moins sa part, et que le coût tout entier ne soit pas imposé de force à la compagnie, dont un grand nombre d'actionnaires sont des citoyens respectables, souvent pas du tout millionnaires, qui ont placé la leurs modestes épargnes, confiants dans la protection des lois. Avoir et soutenir cette opinion, ce n'est pas être vendu aux trusts, ni être le valet des grands syndicats; c'est tout simplement respecter par principe le droit de propriété, et vouloir voir régner l'honnêteté dans les affaires publiques comme dans les affaires privées.

Reste l'article 43.—Il était relatif principalement à la municipalisation du service de l'éclairage, et donnait à la ville le droit d'exproprier la "compagnie du gaz de Montréal", en tout ou en partie. On voit quelle était la portée de ces derniers mots. En expropriant toute partie qui lui convenait, la ville pourrait ruiner la partie non expropriée. Le Conseil législatif introduisit alors dans l'article sept mots copiés d'une loi adoptée par la législature d'Ontario, pour autoriser la ville de Toronto à exproprier une compagnie d'éclairage. Un cas absolument analogue à celui-ci. Ces mots étaient: "as a whole, as a going concern." Ils garantissaient une expropriation juste et honnête. Pourquoi ne les a-t-on pas acceptés? Pourquoi ont-ils été introduits dans le Conseil législatif, qui n'a commis d'autre attentat que d'emprunter quelques expressions à un statut d'Ontario, voté sous un gouvernement libéral, et par des députés responsables au peuple. Il n'y a pas eu de révolution à Toronto, parce que le statut contenait les mots "as a going concern." Quelle est donc la mauvaise comédie que l'on essaie de jouer à Montréal?

Nous nous résumons. Dans cette affaire, le Conseil législatif ne nous semble avoir été ni fin intelligent, ni ferme, ni digne de l'accusation d'être infidèle aux trusts. Il nous semble, au contraire, avoir été très respectueux des principes, et par le bon sens de ne pas introduire dans les statuts une législation boiteuse, dangereuse, mal conçue, contraire à la justice et à l'honnêteté!

Femmes Nerveuses

Leurs souffrances résultent généralement de désordres utérins insoupçonnés.

Un Remède qui guérit



Pouvons-nous contester ce fait bien connu que les femmes canadiennes sont nerveuses? Que de fois nous entendons cette expression, "Je suis si nerveuse que je voudrais mourir", ou "Ne me parlez pas". Les petites choses nous ennuient et nous irritent; vous ne pouvez dormir, vous êtes incapable d'accomplir vos devoirs quotidiens ou de prendre soin de vos enfants.

La relation des nerfs et des organes généraux chez les femmes est si intime que les troubles de l'un des deux produisent une action sur l'autre. C'est pourquoi les femmes souffrent de quelque dérangement de l'organisme qui les consterne. Crises de dépression ou insomnie et irritabilité. Cette nervosité extrême qui fait qu'un moment elle rit et que le moment suivant elle pleure. Douleurs aux ovaires et entre les deux épaules. Perte de la voix, dyspnée nerveuse. Une tendance à crier à la moindre provocation. Tout ceci fait pressentir la prostration nerveuse.

Rien ne soulage cette cruelle condition et n'empêche des maux de prostration et de souffrances aussi sérieusement que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Madelonelle Lelah Stowell, 177 rue Wellington, Kingston, Ont., écrit: "Chère Mlle Pinkham: Votre remède est en vente au Messager de Dieu pour les femmes souffrantes. Je désire que vous connaissiez toutes ces filles qui souffrent de maux de nerfs et de souffrances, une vie de misère et de souffrances. J'ai souffert pendant des années de troubles nerveux, d'insomnie, de douleurs aux ovaires, mais quelques bouteilles de votre Composé Végétal ont fait la vie nouvelle et pleine de promesses pour moi. Je suis jeune et belle, et je ne suis plus ce que j'étais autrefois. Je suis maintenant la meilleure mère et la plus douce amie. Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham a rapporté la joie dans des milliers de foyers et de cœurs."

Les volumes de lettres des femmes guéries par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham ne peuvent être lus par toutes les femmes de son temps? Vous ne devez certainement pas rester malade, faible et découragée, épuisée chaque jour, quand vous pouvez facilement être guérie comme les autres femmes.

BOIS DE CORDE BIEN SEC A REDUCTION

2000 Cordes de Merisier et Erable de 2 1/2 et 3 pieds.
1000 Cordes Epine de rouge et noir de 2 1/2 et 3 pieds.
Toujours en main: Croutes et tringles de 14 pieds.
Attention toute spéciale apportée aux commandes par

TELEPHONE 2475

Et je tiens toujours en main du bois débité

Mesure Française

J. B. MERCIER

19 Rue Marie de L'Incarnation ST-MALO

TERRAIN A VENDRE

Sur la rue Aberdeen
Un lot d'environ 69 pieds de front sur 110 pieds de profondeur, avec deux murs mitoyens.—A vendre, à conditions très faciles

S'adresser à

ARCHER & Co.,

MARCHANDS DE CHARBON RUE ST-ANDRE

Rasoirs de Sûreté



S. J. SHAW & Co

QUINCAILLIERS

13 Rue ST-JEAN, Haute-Ville

TELEPHONE 573

Angle Notre-Dame et Cote Lamontagne

TELEPHONE 44

Venant d'être reçu, l'assortiment le plus complet et le plus varié de

RASOIRS DE SURETE

Venez visiter ces rasoirs à bas prix.

CHEZ A. DOMBROSKI

20 lbs de Viande pour \$1.00

1 tranche de steak et roast

Viande hachée, 3 lbs., 25 cts

Saucisse, 3 lbs. 25 cts

MARCHE CHAMPLAIN

Telephone 893

SPECULATEURS

Sur les stocks de New-York grains, provisions, etc., sauveront de l'argent sur la commission, les intérêts, etc., en plaçant leurs ordres sur marge de 3 p. c., ou plus avec la maison bien connue

The Municipal Trading Co.

Of New-Jersey, U. S.

Bureau: 84 rue St-Pierre, Quebec

TEL. 1042

J. H. Morissette

Electricien et entrepreneur de travaux électriques

217 RUE ST-JEAN - QUEBEC

Toutes réparations faites sous le plus prompt délai

Telephone 1746

Fournitures pour lumière électrique installation de moteurs, dynamos, cloches électriques et téléphones. 2

F. CHAMBERLAND

Plomberie moderne et hygiénique. Installations les plus recommandées d'appareils de chauffage à eau chaude, air chaud et vapeur.

Contracteur et poseur d'appareils électriques, fils, timbres, indicateurs etc. Ouvrages sur tuyau de cuivre de toutes sortes.—Avis aux Brasseries, Premières mains d'essuyer sur étain et pour réparations les plus difficiles.

Estimation sur application

7 rue Notre-Dame des Anges

QUEBEC

BUREAU DE PLACEMENT

HOTEL DE VILLE - Tel. 1701

MAIN D'OEUVRE TOUTE SORTE

ON DEMANDE des filles de chambres, des filles pour service général, des cuisinières, des bonnes d'enfants, des filles de tables pour des maisons très recommandables.

N.B.—Dans la liste de demandes d'emploi, les PATRONS trouveront des maîtres d'œuvre de tous genres.

Une visite est sollicitée.

Les services rendus sont absolument gratuits pour tous.

JOS. TANGUY, Agent.

9 au 31 mars

QUEBEC STEAMSHIP CO., LTD.

Ligne de la Mer du Nord entre New-York, Boston et St-John.

Départs du quai 47 North River N.Y.

NEW-YORK POUR BERMUDEZ

Le nouveau steamer à deux hélices, le BERMUDA, de 5,500 tonnes, a été construit par la Harlan & Wolff.

Autres départs annoncés plus tard.

NEW-YORK POUR LES INDES

St Thomas, St John, St Kitts, Antigua, Grand Cayman, Martinique, St-Louis, Barbade et Demerara. Départ l'ALBION, samedi le 20 mars à midi.

Pour toutes autres informations s'adresser à

Avec la Nouvelle Angleterre

Le chemin de fer intercolonial a de bons raccordements à Montréal avec tous les chemins de la Nouvelle-Angleterre; les passagers de Lévis et des environs à l'est de Lévis ont à leur disposition des billets de voyage à l'Est de Lévis.

Les trains quittent Lévis comme suit: 4.50 A. M.—Express pour St-John et Montréal, tous les jours excepté le dimanche.

7.15 A. M.—Express pour St-John et Montréal, tous les jours excepté le dimanche.

12.55 P. M.—Express pour St-John et Montréal, tous les jours excepté le dimanche.

4.20 P. M.—Express pour St-John et Montréal, tous les jours excepté le dimanche.

8.20 A. M.—Express pour Lévis du Loup et Champlain, tous les jours excepté le dimanche.

8.45 P. M.—Express pour Lévis du Loup tous les jours excepté le dimanche.

9.35 P. M.—Express pour St-Jean et Halifax, tous les jours excepté le samedi.

Pour toutes informations concernant les tarifs à l'Est de Lévis, s'adresser à l'agent de la C. N. E. rue Dufort, et 35 rue Dalhousie, Téléphone 550 et 99.

La Nouvelle Route du célèbre Saguenay

DEPART DE QUEBEC

Le 22 et 23 janvier 1906, les trains circuleront comme suit:

8.40 A. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

8.10 A. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

8.30 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.20 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.

7.40 P. M.—Express pour St-John et Lévis, tous les jours excepté le samedi et le dimanche.



JEUNES GENS ET JEUNES FILLES!

Prenez vos parents de vous faire visiter l'été prochain

L'Ouest Canadien et la Cote du Pacifique

Vous ne serez jamais complètes parmi les canadiens éclairés, progressistes et attachés à leur pays, si vous n'en connaissez pas la géographie, les immenses ressources et les perspectives d'avenir.

Pour plus de renseignements au sujet des prix, de l'itinéraire etc., venez nous voir

Jules Hone, jr.

Agent local du service des voyageurs, marchandises et paquebots transatlantiques.

30 rue St-Jean, coin côté du Palais et 49 rue Dalhousie.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

</

Les claques "MALTESE CROSS"

Sont faites sur les formes les plus modernes et s'adaptent parfaitement aux différents styles de chaussures. Elles sont fabriquées au Canada par des ouvriers canadiens des plus habiles. Aussi si vous achetez une fois la marque "MALTESE CROSS" vous en serez tellement satisfait que vous ne voudrez plus en porter d'autres.

**ELLES FONT BIEN
ELLES PARAissent BIEN
ELLES DURENT BIEN**

Demandez nos talons Français et Cubains
Fabriqués par
**The Gutta Percha & Rubber Mfg. Co.
Of Toronto, Ltd.
J. H. LAROCHELLE,
633, rue ST-VALIER, Québec Agent.**

Les Soupes Concentrees

DE GAILDRAUD

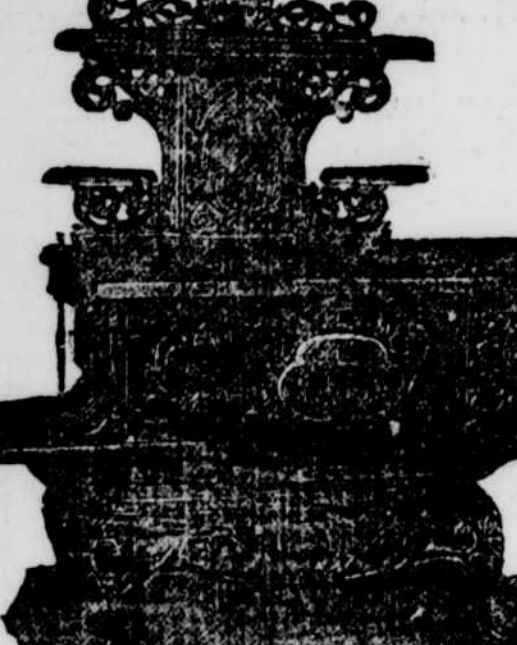
SONT SUPÉRIEURES

Elles seront en vente chez tous les bons épiceries, dans quelques jours.

AVIS AUX AMATEURS

— GOUTEZ ET COMPAREZ —

Ranges "Prince Crawford"



Pourquoi acheter des poeles venant de manufactures étrangères que vous ne connaissez pas, et pour lesquels vous ne pourrez pas vous procurer les morceaux de réparation plus tard, quand vous pouvez avoir mieux de vos manufactures locales.

Tous nos ranges sont d'un fini parfait et garantis sous tous les rapports. Nous mentionnerons, entre autres, les améliorations suivantes :

- Dessus polis.
- Fourneau Ventilé avec fond sectionnel.
- Nouveau gril économique pour le bois et le charbon.
- Entourage de feu en brique ou en fonte.
- Six ronds sur le dessus.
- Nettoyage facile, chaque partie étant accessible.
- Si nous n'avons pas d'agent régulier dans votre paroisse nous vous donnerons les prix du gros et vous y sauverez de argent. Ecrivez-nous.

A Belanger

MONTMAGNY QUL

PHARMACIE W. BRUNET & CIE

Pharmacie W. Brunet & Cie !	Pharmacie W. Brunet & Cie !
Pharmacie W. Brunet & Cie !	Pharmacie W. Brunet & Cie !
Pharmacie W. Brunet & Cie !	Pharmacie W. Brunet & Cie !
Pharmacie W. Brunet & Cie !	Pharmacie W. Brunet & Cie !
Pharmacie W. Brunet & Cie !	Pharmacie W. Brunet & Cie !
Pharmacie W. Brunet & Cie !	Pharmacie W. Brunet & Cie !
Pharmacie W. Brunet & Cie !	Pharmacie W. Brunet & Cie !

139-141 rue St-Joseph, Québec

GLOVER FRY & CIE

Nous venons de recevoir pour le printemps les marchandises suivantes :

**Volle,
Eolienne,
Grépe de Chine,
Drap amazone,
Drap de Chiffon,
Tweed d'Étoffes pour Costumes.**

5 P. C. D'ESCOMPTE POUR ARGENT COMPTANT

Glover Fry & Co.

REVELATIONS IMPORTANTES

L'enquête démontre que des compagnies violent ouvertement la loi

Les rapports cachent la situation

Ottawa, 21 mars. — On continue l'enquête sur les assurances qui révèle un état de choses peu rassurant. On a démontré que certaines compagnies ont des dépenses trop élevées et que leurs rapports cachent la véritable situation. On a de plus l'évidence que la loi des assurances est violée ouvertement.

D'ailleurs, voici des détails sur ce qui se passe à l'enquête :

M. Shepley a soumis une lettre circulaire adressée à toutes les compagnies et demandant des informations complètes, couvrant une période de quinze ans, en réponse à 65 questions. M. A. K. Blackadar, premier actuaire du département des assurances, a été examiné de nouveau. Il a soumis le rapport fait le 25 mars 1905 sur les affaires de la Royal Victoria Life Insurance Company de Montréal, démontrant que le coût de son administration est trop élevé. A moins qu'il s'y introduise des améliorations, son capital sera épuisé en cinq ans. L'admission très remarquable a été faite que le rapport est démenti par le département jusqu'au mois de novembre avant d'être soumis à la compagnie. Le rapport sur la Home Life Insurance Company de Toronto, fait en mai 1905, démontre que, sans les \$140,000 attribués à la valeur de son édifice, les opérations de la compagnie se seraient soldées par un déficit de \$108,598. Les dépenses d'administration atteignent un chiffre anormal si on les compare au total des affaires inscrites dans les livres de la compagnie. Les affaires de la compagnie, d'après ses propres chiffres, étaient conduites avec \$60,000 de pertes. Après une inspection, la compagnie a prêté à la compagnie de chemin de fer Grant Valley, sans garanties, la somme de \$18,000, qui a été remboursée avant le prochain rapport annuel. Les directeurs de la Home Life étaient aussi directeurs du Grant Valley. La compagnie a compté dans son actif \$25,705 couvrant des primes qu'elle attendait à recevoir.

M. Shepley a examiné M. Blackadar sur un rapport qu'il a fait l'année dernière relativement à une demande d'une charte fédérale faite par la Central Life Insurance Company. Cette charte lui a été accordée après que cinq pour cent additionnels de son capital eurent été payés, sur paiement du dépôt ordinaire, bien que le capital de la compagnie eût été réduit de \$20,000, et bien qu'elle eût déboursé \$162,502 pour dépenses d'administration et eût reçu \$13,000 en primes.

Après l'interminable pour le lynch, M. Blackadar a reconnu un document produit par M. Shepley comme étant un mémoire contenant l'explication d'une accusation portée par lui à la suite d'une inspection de la Sun Life. Un second document, présenté est un mémoire des obligations et des stocks écrit au pris des comptes du 31 décembre 1904. Bien qu'un espace eût été réservé dans le rapport pour le

JOURS ENNUYEUX ET NUITS SANS SOMMEIL

Nombreux sont ceux et celles qui passent des nuits et des jours sans sommeil et ne connaissent pas de repos satisfaisant. Dont jouissent les personnes qui ont la cour et les nerfs en bon état. Il est facile de le malade à tellement affaibli et irrité le système nerveux qu'on ne peut réussir à le guérir. On ne peut guérir la maladie de nerfs, une sensation d'abattement, comme si on allait mourir, ou bien on se sent d'un assoupissement prêt à suffoquer ou à étouffer, et des larmes ou peut dire même au sommeil pour le reste de la nuit. Qu'on laisse se prolonger tant soit peu cet état de choses, et l'on verra la santé décliner.

Ce sont les nerfs et le cœur qui ne fonctionnent pas comme il faut.

Que faire dans ce cas ? Prendre les

PILULES DE MILBURN POUR LE CŒUR ET LES NERFS

Ces dernières procurent en peu de temps non pas en calmant simplement les nerfs mais en les ramenant à leur état normal et en écartant tout les symptômes de la maladie de cœur, qu'on soupçonne la cause de la nervosité et de l'insomnie.

Mme. Jennie Chambers, Matvey Station, Ont., écrit : "J'avais à me plaindre de vertiges, de faiblesse et de palpitations. Je me sentais si mal parfois, qu'il me fallait passer des nuits assises dans mon lit, ne pouvant rester couchée. Je me fis soigner par un docteur, mais en pure perte. Après avoir pris trois boîtes de Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs, j'étais complètement guérie. Si bien que je n'ai pas eu une seule nuit d'insomnie depuis."

Pilules de Milburn pour le Cœur et les Nerfs, 50 cents la boîte ou trois boîtes pour \$1.25, chez tous les marchands ou envoyées directement sur réception du prix par The W. B. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

TAUX D'ÉTÉ POUR LE FRET

Les taux d'été pour le fret sur le chemin de fer Pacifique Canadien, pour la saison 1906, seront adoptés au 2 avril. Tout le public, et spécialement les expéditeurs sont priés de ne pas oublier que la compagnie du C. P. R. leur offre un grand avantage en adoptant des taux aussi bas un mois avant l'ouverture de la navigation. Pour plus amples informations s'adresser à l'agent du fret du C. P. R., pour la cité de Québec, 44 rue D'Arsonville, Québec.

Chronique parisienne

(Suite de la 1re page)

ce de l'Allemagne qui changera cette cordialité en une hostilité ouverte. De plus, il est facile de dire : les États-Unis attaqueront le Canada ; mais quelle serait l'issue de cette attaque ? Ce n'est pas à moi de résoudre cette question. Cependant il me semble bien qu'une guerre contre le Canada est une entreprise ardue. L'étendue du territoire, la guerre de guérilla, le patriotisme farouche des Canadiens, autant de raisons qui m'empêchent de trembler pour la sûreté du Canada.

En ce qui concerne une diversion contre la colonie du Cap, la tâche me semble plus facile, je dirai même assez facile. Déjà les Allemands ont réuni dans l'Ouest Africain près de 20,000 hommes. Que ces forces soient encore doublées, que l'Allemagne réussisse, par l'appât de la délivrance, à soulever en sa faveur les commandos boers, et la colonie du Cap me semble bien compromise.

Mais les succès allemands n'auraient qu'un temps. Les troupes que l'Allemagne peut envoyer en Afrique ne sont pas en nombre illimité ; il faut garder toutes ses forces pour défendre la frontière. L'Angleterre aurait le temps et les moyens de conduire au Cap les soldats nécessaires à la défense de la Colonie, et le dernier mot serait encore pour elle.

Nous, quel que disent les journaux d'outre-Rhin, la situation de l'Allemagne n'apparaît pas actuellement comme des plus brillantes. Elle court, en déchaînant la guerre, des risques énormes. C'est pour elle une question de vie ou de mort.

Aussi, je suis bien tranquille sur le sort de la conférence. On je me trompe fort, ou Guillaume II cédera et accordera à la France ce qu'elle demande, tout ce qu'elle demande. Le Kaiser est trop intelligent pour exposer le sort de sa dynastie et de son pays dans une guerre contre la France unie à l'Angleterre.

Le célèbre artiste canadien, M. Plamondon, vient de composer un nouvel et éblouissant succès dans la salle des fêtes du "Figaro". A ce propos, notre confrère a publié la note élogieuse que voici : "M. Plamondon, que nous avons eu la bonne fortune d'entendre au "Figaro" pour la première fois, est, on le sait, un des premiers parmi les chanteurs lyriques d'aujourd'hui. Ténor solo des concerts Colonne, il s'est fait applaudir récemment pour la manière personnelle et puissante dont il a interprété la "Damnation de Faust". Nos invités ont applaudi avec le grand artiste dans la Cavatine des amants de Vézère et dans la mélodie de Benheim. "A toi", dont aucune voix ne fait mieux valoir que la sienne le charme délicat et passionné.

Sont arrivés à Paris :

- Le 26 février, Madame Mendell Belleville, adresse : 12 rue Jules Jannin.
- Le 26, Mlle Rathbun, de Toronto ; adresse : 2, Bd Delessert.
- Le 26, M. Oscar Dumaine, de Québec, adresse : Hôtel Adelphi, rue Tailbourg.
- Le 26, M. L. H. Gaudry, de Québec, adresse : Hôtel Terminus.
- Le 28, M. et Mme Edwards de Ottawa, adresse : Hôtel de Londres.
- Le 28 février, Mme L. M. Lyons, de Montréal, adresse : 184 Bd Haussmann.
- Le 28, Mlle Jeanne Taschereau, de Montréal, adresse : 184 Bd Haussmann.
- Le 28, M. Em. Dubé, de Fraserville, adresse : Hôtel Suisse.
- Le 28, M. Alfred Fortin, de Fraserville, adresse : Hôtel Suisse.
- Le 28, M. Brodie, de Ottawa ; adresse : Hôtel Bellevue.
- Le 28, M. Ernest Girardot, de Ottawa, adresse : Hôtel Bellevue.
- Le 1er mars, M. J. H. Fennant, de Toronto, adresse : 118 Galerie Vivienne.
- Le 2, M. R. H. Maloché, de Brantford, adresse : 19 Galerie Vivienne.
- Le 2, M. Langerin, de Valleyfield, adresse : Villa Delapierre, à Verneuil-le-Seine.
- Le 2, M. et Mme Michel Arneve, de Montréal, adresse : Hôtel Moderne.

"LE LAUREAT"

Opéra comique en 3 actes
Libretto l'Hon. F. G. MARCHAND,
musique de M. JOSEPH VEZINA

Deux Représentations de Gala

LUNDI, 26 ET MARDI, 27 MARS
A 8 HEURES PRÉCISES P. M.

En l'honneur et au bénéfice du compositeur.
Avec le concours distingué de la SOCIÉTÉ SYMPHONIQUE DE QUÉBEC, de mademoiselle S. Bender, soprano, de mademoiselle Lucie Taschereau, alto, de M. J. A. Gagné, ténor, de M. Edouard Dufrenoy, baryton, et du Dr DeVarennes, basse.

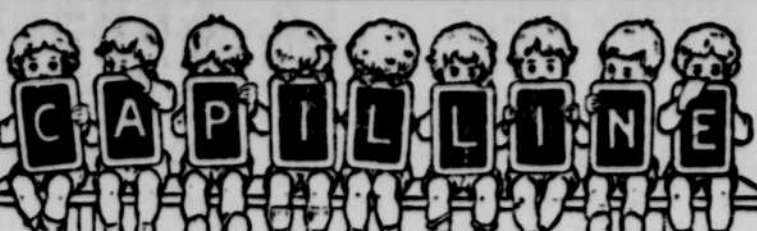
Billets de sièges réservés \$1.50, \$1.00 et 75 cts, galerie 50 cts

Les porteurs de billets de \$1.00 et 75 cts, pourront retirer leurs billets le 22 et les jours suivants. Les personnes résidant en dehors de la ville peuvent téléphoner, télégraphier ou écrire au secrétariat de l'Auditorium, à Québec, pour retirer des billets aux conditions susmentionnées.

BILLETS À VENDRE AUX ENDROITS SUIVANTS :
Au bureau des billets de l'Auditorium, 22, rue St-Joseph, Québec.
Frontenac, chez Arthur Lavigne, 68 rue Saint-Jean, chez J. A. Langlois & Fils, 177, rue St-Joseph, chez Marie Dion, à Lévis P.Q., au bureau du "Quotidien", à Lévis, chez Henry Ross, à la jeune Lorette, chez S. Dion, M. P. P. Fraserville, chez A. B. Langer, Montmagny.
P. J. A. CHOUQUETTE, Président.
W. H. WIGGS, Secrétaire.

39-22-24-26-27 mars
LE TABAC ROSE QUESNEL
EST INOFFENSIF

CAPILLINE



Le Célèbre Regenerateur des Cheveux

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?

SI OUI

Employez la CAPILLINE qui rend aux cheveux gris la couleur et la beauté naturelle de la jeunesse. Elle arrête la chute des cheveux et fait disparaître les Pellicules.

Résultats inespérés Vente toujours croissante.

Se vend partout en flacons de 50 cents

DEPOSITAIRE :

La Cie des Laboratoires S. Lachance, Limitée
87, rue St-Christophe, Montréal

En gros à Québec **W. BRUNET & CIE**
ED. MORIN & CIE

POELE "PERFECT IDEA"

N'en achetez pas d'autres

Le seul poêle sur terre qui peut être changé en quelques minutes d'un poêle à charbon en un poêle à gaz complet. Il brûle le bois, le charbon ou le gaz.

Fabrique par
The GUELPH STOVE CO.
126 rue Craig Ouest, Montréal

AGENTS A QUÉBEC
TERREAU & RACINE
196 rue St-Paul.

Plus de désagrément à miner votre Poêle

Pour cela ne faites usage que de la Mine à Poêle Zouave d'Afrique. La merveille du jour

1er Brillant du plus beau noir.
2e La plus durable, ne brûle pas.
3e Ne tache pas les mains.

Enfin l'essayer une fois c'est l'adopter pour toujours

DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER

ZOUAVE D'AFRIQUE Mfg. Co. Montréal

CIDRE DE POMME

L'égal du meilleur cidre importé et coutant la moitié moins est maintenant offert dans toutes les bonnes épiceries et bons restaurants.

N. B. — Je mets le public en garde contre un cidre très inférieur vendu un peu meilleur marché que le mien et qu'on essaie de lui substituer. Que l'acheteur voie à ce que le bouchon soit marqué de mon nom.

C. J. O'REGAN,
Phone 696. DISTRIBUTEUR QUÉBEC.

ACHETEZ DE LA MAISON LIVERNOIS

Et bénéficiez des énormes réductions dans les prix des Remèdes Brevetés

Produits Chimiques et de tout ARTICLE DE PHARMACIE

Opérées depuis la fondation de cette maison

PRINTEMPS 1906

Chapeaux "Christy"

Et autres bonnes marques dans les dernières formes, \$1.50 à \$3.00.

J'ai quelques douzaines de sous-vêtements pour garçons dans toutes les grandeurs, que je vendrai à prix coûtant.

La grande vente de Cravates à 25 cts se continue encore.

GASPARD HUOT,
106, RUE ST-JEAN.

CARTES D'AFFAIRES

C. E. TASCHEREAU
NOTAIRE
189 RUE ST-PIERRE,
TEL. 944.
Agent à Paris.
Par grossier ou petites affaires. A la ville
et à la campagne, sur hypothèque ou autres
affaires. Facilité de paiement pour les fabri-
cants et commerçants municipaux.

ALPHONSE HUARD
NOTAIRE
Commissaire et liquidateur de faillites
343, RUE ST-JOSEPH
Téléphone 2113
Résidence: 367, Richardson

J. A. FAUCHER,
NOTAIRE
187, RUE ST-JOSEPH
(Banque de Québec)
Argent à prêter, sur hypothèque, de
banques municipales et industrielles,
billets et autres valeurs. Agents d'im-
meubles et administration de successions.
TELEPHONE 2441

H. THEOP. PAGEOT
NOTAIRE
Commissaire de la Cour Supérieure
Agent à Paris.
Bureau: 111, Cote de la Montagne, Tél.
1770. Résidence: Ancienne Lorette,
141, Longue Distance.

MEDECINS

Dr. N. A. DUSSAULT
Professeur à l'Université Laval
Et médecin à l'Hôtel Dieu
SPÉCIALITÉ: Maladies des yeux, des
oreilles, du nez et de la gorge.
Heures de consultation: de 10 h. à 4 h.
Bureau: 28, rue STEURSULE

DOCTEUR
Lorenzo J. Montreuil
Ex-Elève des Hôpitaux de Paris et Berlin
SPÉCIALITÉ: Maladies des yeux, Nez,
Gorge et Oreilles.
No 94, RUE ST-JEAN
Heures de consultation: A. M. 10 à 12 h.
P. M. 1 à 4 h. et 7 à 8 h.
TELEPHONE 1531

Dr. EUGENE DORVAL
DENTISTE
SUCCESSION DU Dr. FOURTIER,
87, RUE ST-JEAN,
Vis-à-vis la Cote du Palais

Dr. W. LACROIX
MEDICIN ET CHIRURGIEN
MALADIES GENERALES
Spécialement: ACCOUCHEMENTS
147, RUE DORCHESTER
Tel. No. 2271.

Dr. D. E. BARRAS
DENTISTE
52, COTE DU PASSAGE
LEVIS
*Ale. bone. 773 Toet-Jan

Dr. S. GAUDREAU
DENTISTE
133, RUE ST-JOSEPH
St-Roch
TELEPHONE 2030

Docteur R. MAYRAND
Elève de l'Institut Pasteur de Paris
Professeur à l'Université Laval
Spécialité: Maladies de la peau et du
cuir chevelu.
Consultations: de 10 h. à midi; de 1 h.
à 4 h. et de 7 à 8 h. p. m.
No 38, RUE ST-JEAN

Dr. J. REID
DENTISTE
207, RUE DES FOSSES
VIS-A-VIS Z. PAQUET
Heures de bureau: de 9 h. à 5 h.

Dr. ARTHUR LANGLOIS
CHIRURGIEN-DENTISTE,
7, rue St-Jean. Tel. 1151
Chargé du dispensaire de l'Hôtel-Dieu.

Dr. E. A. LEBEL,
Ex-interne de l'Hôpital Pén
111, rue St-Jean.
MALADIES GENERALES,
Spécialement, Maladies des voies
urinaires. Accouchements.
152, RUE DES FOSSES,
TELEPHONE 3528

MASSUE FORTIER
Chirurgien-Dentiste
Gradué des Collèges dentaires de
Montréal et de Philadelphie.
STE-MARIE de la BEAUCE

J. G. BRUNEAU
Bureau de la Banque de Québec
"CONFEDERATION LIFE"
Edifice de la Banque d'Hocheville
Québec.
Tél. 1650.
On demande des bons agents.

J. Ed. PLAMONDON,
NOTAIRE
105, rue St-Joseph. Tel. 2311
BANQUE D'HOCHELAGA
Argent à prêter sur hypothèque à la
ville et à la campagne.

AVOCATS

LACHANCE & AHERN
AVOCATS
111, COTE DE LA MONTAGNE
(Sic. Morin)
Bureau du soir, 419, rue St-Jean
TELEPHONE 1430

L. OMER BEAUBIEN
AVOCAT
111, COTE DE LA MONTAGNE
Chambre No. 5. Téléphone

AIME DION
AVOCAT
46, RUE DALHOUSIE, Tel. 550
(Bureau du soir, de 5 à 8 h. 39, rue
St-Joseph.)

M. A. LEMIEUX
AVOCAT
Bureau: 131, rue St-Pierre
Tél. 1761
Résidence: 142, St-François. Tel. 2573

Apellinaire Corriveau
AVOCAT
Peoples Bank of Halifax Chambers
125, rue St-Pierre
Bureau du soir et résidence,
632, rue St-Valier

J. E. Prince AB. LL. D.
AVOCAT
60, COTE DE LA MONTAGNE
TELEPHONE 1595

C. N. HAMEL, C. R.
AVOCAT
BÂTIMENT DE LA BANQUE NATIONALE
75, RUE ST-PIERRE, QUEBEC
6ma-1ms

LUCIEN PACAUD
AVOCAT
97, RUE ST-PIERRE,
Téléphone 1454. QUEBEC

DEMERS & DEMERS
AVOCATS
97, rue St-Pierre,
Louis G. Demers, Albert Demers
Téléphone 1405.

L. E. O. PAYMENT
M. A., LL. L.,
AVOCAT
88, RUE ST-PIERRE
Bureau du soir: 143, rue St-François
1905-1906

Thomas Legare, L.L.L.
AVOCAT
125 Rue St-Pierre
Bâtisse People's Bank of Halifax
Quebec

NOTAIRES
FERD. AUDET
NOTAIRE
141, BOULEVARD LANGELEK
(Banque des Marchands)
Argent à prêter sur hypo-
thèque. Tél. 2055.

MERCIER & MERCIER
NOTAIRES
125, RUE SAINT-PIERRE
Argent à prêter sur hypothèque, ou sur billet
promissif, à la ville et à la campagne.
TELEPHONE 1251

J. A. LANE P. CANTIN
LANE & CANTIN
AVOCATS
81, RUE ST-PIERRE, Québec
Bâtisse de la Banque Fire Insurance Co.
Chambres 24, 25, 26, 2e étage
Porte voisine de la Banque des Marchands
M. J. A. Lane tiendra son bureau du
soir au No 202 rue St-François.
M. P. Cantin tiendra son bureau du
soir à St-Romuald 10jan 3ma

Alphonse Bernier
AVOCAT C.R.
111, COTE LAMONTAGNE
Chambre No. 13—Tel

RELIURE ET RECLAGE
JEREMIE RICHARD
RELIURE & RECLAGE
105 Cote Lamontagne
QUEBEC.
ANCIEN EMPLOYE DE FEU
M. CALAFRANCE
RELIURE
TELEPHONE 1073

Un Rhume et ses Conséquences

La négligence d'un rhume ou d'un rhume dans son début ouvre la porte qui conduit aux complications sérieuses. Quand on considère les souffrances d'une personne atteinte de catarrhe, d'une bronchite, d'une toux chronique, il est évident qu'il importe bien de se demander

COMMENT GUERIR UN RHUME

Pendant plusieurs années feu W. Baridon scruta son esprit pour découvrir un remède qui put guérir radicalement un rhume ou toux. Après bien des essais il en perfectionna un qu'il nomma le **BALNEUM RHEUMALE** médicament le plus efficace qu'on puisse se procurer, le plus profitable et moins nuisible à l'estomac. Ce remède très recommandable aux parents pour leurs enfants, est le plus économique que l'on puisse acheter.

PRIX 25 cts

FREE LUNCH

ERNEST LELARGE
Propriétaire du Restaurant Français
84-86, Rue de la Couronne

A l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'il vient d'inaugurer un comptoir "Free Lunch" où l'on servira à toutes les heures du jour des fèves préparées à la "française". Venez tous y goûter.

RESTAURANT FRANCAIS

84-86, Rue de la Couronne, coin St-François

CANADA. Province de Québec, District de Québec, Cour Supérieure, No 2523-1. L'Auditorium de Québec, demandeur, contre le Club Canadien, défendeur. Avis public est par le présent donné que vertu d'un bref de Vente, exposé, exposé, les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en table de billards, tapis, bronzes, porcelaine, en plâtre, etc., seront vendus le trente-un (31) jour de MARS courant, à dix heures de l'après-midi, aux salles du dit Club du défendeur, au troisième étage de la bâtisse de l'Auditorium, rue St-Jean, No 114 en la cité de Québec—Québec, 21 mars 1906. JULES CASALTY, H.C.S.

LE TABAC ROSE QUESNEL
EST DELICIEUX

CITE DE QUEBEC
HOTEL DE VILLE
Bureau du Greffier de la Cité

ELECTION D'UN ECHEVIN POUR LE QUARTIER MONTCALEM

Hôtel de Ville, 20 mars 1906.
J.E. Soussignan, Greffier de la Cité, donne, par les présentes, avis que l'élection d'un échevin pour le QUARTIER MONTCALEM, devant avoir lieu le 27 MARS, sera faite par l'élection de J. Geo. Garneau, E.C., à la mairie, à son domicile, savoir: pour la liste en nomination des candidats, lundi, le 20 jour de MARS courant; que quatre candidats ont été mis en nomination, à savoir: JULES CLOUTIER, ALEXANDER CUMMINGS, JOSEPH GALE et CHARLES ROSA. Les électeurs qui désirent se présenter comme candidats, ou qui ont des propositions à faire, sont priés de se rendre au bureau de la nomination des candidats, à l'Hôtel de Ville, le 20 jour de MARS courant, à dix heures de l'après-midi, pour déposer leur proposition. Les propositions seront reçues jusqu'à dix heures de l'après-midi, le 20 jour de MARS courant. Les propositions seront reçues jusqu'à dix heures de l'après-midi, le 20 jour de MARS courant. Les propositions seront reçues jusqu'à dix heures de l'après-midi, le 20 jour de MARS courant.

NOTAIRES
FERD. AUDET
NOTAIRE
141, BOULEVARD LANGELEK
(Banque des Marchands)
Argent à prêter sur hypo-
thèque. Tél. 2055.

MERCIER & MERCIER
NOTAIRES
125, RUE SAINT-PIERRE
Argent à prêter sur hypothèque, ou sur billet
promissif, à la ville et à la campagne.
TELEPHONE 1251

J. A. LANE P. CANTIN
LANE & CANTIN
AVOCATS
81, RUE ST-PIERRE, Québec
Bâtisse de la Banque Fire Insurance Co.
Chambres 24, 25, 26, 2e étage
Porte voisine de la Banque des Marchands
M. J. A. Lane tiendra son bureau du
soir au No 202 rue St-François.
M. P. Cantin tiendra son bureau du
soir à St-Romuald 10jan 3ma

Alphonse Bernier
AVOCAT C.R.
111, COTE LAMONTAGNE
Chambre No. 13—Tel

RELIURE ET RECLAGE
JEREMIE RICHARD
RELIURE & RECLAGE
105 Cote Lamontagne
QUEBEC.
ANCIEN EMPLOYE DE FEU
M. CALAFRANCE
RELIURE
TELEPHONE 1073

RELIURE ET RECLAGE
JEREMIE RICHARD
RELIURE & RECLAGE
105 Cote Lamontagne
QUEBEC.
ANCIEN EMPLOYE DE FEU
M. CALAFRANCE
RELIURE
TELEPHONE 1073

Comités civiques

De la police

A 7 h. 30, hier soir, il y avait séance du comité civique de la police. Voici un résumé des délibérations: M. l'échevin Huard présidait. Étaient présents: Son Honneur le maire Garneau, MM. les échevins Dinan, Lavigne, Verret, Madden, Hogan, Brunet, Létourneau, membres du comité, quelques autres échevins, le chef de police et le secrétaire du comité.

Lecture est faite du procès verbal de la dernière séance et il est adopté. Lecture est aussi faite de lettres recommandant la nomination de I. Boucher, comme constable, de I. Colombe et de A. Maroux, comme sergents de ville. Ils ont été élus. Autre lecture d'une lettre de Mme Théberge, veuve d'un sergent, demandant, comme faveur, le montant du salaire de son mari pendant trois mois. Accordé.

M. l'échevin Verret, secondé par M. l'échevin Hogan, propose que le rapport de l'expert relativement au choc d'un drap pour uniformes de constables soit accepté, et que, en conséquence, la soumission No 94, offrant une étoffe à \$11.93 la verge, soit recommandée au Conseil. Adopté.

M. l'échevin Verret, secondé par M. l'échevin Hogan, propose que le rapport de l'expert relativement au choc d'un drap pour uniformes de constables soit accepté, et que, en conséquence, la soumission No 94, offrant une étoffe à \$11.93 la verge, soit recommandée au Conseil. Adopté.

RESTAURANT FRANCAIS

84-86, Rue de la Couronne, coin St-François

CANADA. Province de Québec, District de Québec, Cour Supérieure, No 2523-1. L'Auditorium de Québec, demandeur, contre le Club Canadien, défendeur. Avis public est par le présent donné que vertu d'un bref de Vente, exposé, exposé, les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en table de billards, tapis, bronzes, porcelaine, en plâtre, etc., seront vendus le trente-un (31) jour de MARS courant, à dix heures de l'après-midi, aux salles du dit Club du défendeur, au troisième étage de la bâtisse de l'Auditorium, rue St-Jean, No 114 en la cité de Québec—Québec, 21 mars 1906. JULES CASALTY, H.C.S.

LE TABAC ROSE QUESNEL
EST DELICIEUX

CITE DE QUEBEC
HOTEL DE VILLE
Bureau du Greffier de la Cité

ELECTION D'UN ECHEVIN POUR LE QUARTIER MONTCALEM

Hôtel de Ville, 20 mars 1906.
J.E. Soussignan, Greffier de la Cité, donne, par les présentes, avis que l'élection d'un échevin pour le QUARTIER MONTCALEM, devant avoir lieu le 27 MARS, sera faite par l'élection de J. Geo. Garneau, E.C., à la mairie, à son domicile, savoir: pour la liste en nomination des candidats, lundi, le 20 jour de MARS courant; que quatre candidats ont été mis en nomination, à savoir: JULES CLOUTIER, ALEXANDER CUMMINGS, JOSEPH GALE et CHARLES ROSA. Les électeurs qui désirent se présenter comme candidats, ou qui ont des propositions à faire, sont priés de se rendre au bureau de la nomination des candidats, à l'Hôtel de Ville, le 20 jour de MARS courant, à dix heures de l'après-midi, pour déposer leur proposition. Les propositions seront reçues jusqu'à dix heures de l'après-midi, le 20 jour de MARS courant. Les propositions seront reçues jusqu'à dix heures de l'après-midi, le 20 jour de MARS courant.

NOTAIRES
FERD. AUDET
NOTAIRE
141, BOULEVARD LANGELEK
(Banque des Marchands)
Argent à prêter sur hypo-
thèque. Tél. 2055.

MERCIER & MERCIER
NOTAIRES
125, RUE SAINT-PIERRE
Argent à prêter sur hypothèque, ou sur billet
promissif, à la ville et à la campagne.
TELEPHONE 1251

J. A. LANE P. CANTIN
LANE & CANTIN
AVOCATS
81, RUE ST-PIERRE, Québec
Bâtisse de la Banque Fire Insurance Co.
Chambres 24, 25, 26, 2e étage
Porte voisine de la Banque des Marchands
M. J. A. Lane tiendra son bureau du
soir au No 202 rue St-François.
M. P. Cantin tiendra son bureau du
soir à St-Romuald 10jan 3ma

Alphonse Bernier
AVOCAT C.R.
111, COTE LAMONTAGNE
Chambre No. 13—Tel

RELIURE ET RECLAGE
JEREMIE RICHARD
RELIURE & RECLAGE
105 Cote Lamontagne
QUEBEC.
ANCIEN EMPLOYE DE FEU
M. CALAFRANCE
RELIURE
TELEPHONE 1073

RELIURE ET RECLAGE
JEREMIE RICHARD
RELIURE & RECLAGE
105 Cote Lamontagne
QUEBEC.
ANCIEN EMPLOYE DE FEU
M. CALAFRANCE
RELIURE
TELEPHONE 1073

De la police

A 7 h. 30, hier soir, il y avait séance du comité civique de la police. Voici un résumé des délibérations: M. l'échevin Huard présidait. Étaient présents: Son Honneur le maire Garneau, MM. les échevins Dinan, Lavigne, Verret, Madden, Hogan, Brunet, Létourneau, membres du comité, quelques autres échevins, le chef de police et le secrétaire du comité.

Lecture est faite du procès verbal de la dernière séance et il est adopté. Lecture est aussi faite de lettres recommandant la nomination de I. Boucher, comme constable, de I. Colombe et de A. Maroux, comme sergents de ville. Ils ont été élus. Autre lecture d'une lettre de Mme Théberge, veuve d'un sergent, demandant, comme faveur, le montant du salaire de son mari pendant trois mois. Accordé.

M. l'échevin Verret, secondé par M. l'échevin Hogan, propose que le rapport de l'expert relativement au choc d'un drap pour uniformes de constables soit accepté, et que, en conséquence, la soumission No 94, offrant une étoffe à \$11.93 la verge, soit recommandée au Conseil. Adopté.

M. l'échevin Verret, secondé par M. l'échevin Hogan, propose que le rapport de l'expert relativement au choc d'un drap pour uniformes de constables soit accepté, et que, en conséquence, la soumission No 94, offrant une étoffe à \$11.93 la verge, soit recommandée au Conseil. Adopté.

RESTAURANT FRANCAIS

84-86, Rue de la Couronne, coin St-François

CANADA. Province de Québec, District de Québec, Cour Supérieure, No 2523-1. L'Auditorium de Québec, demandeur, contre le Club Canadien, défendeur. Avis public est par le présent donné que vertu d'un bref de Vente, exposé, exposé, les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en table de billards, tapis, bronzes, porcelaine, en plâtre, etc., seront vendus le trente-un (31) jour de MARS courant, à dix heures de l'après-midi, aux salles du dit Club du défendeur, au troisième étage de la bâtisse de l'Auditorium, rue St-Jean, No 114 en la cité de Québec—Québec, 21 mars 1906. JULES CASALTY, H.C.S.

LE TABAC ROSE QUESNEL
EST DELICIEUX

CITE DE QUEBEC
HOTEL DE VILLE
Bureau du Greffier de la Cité

ELECTION D'UN ECHEVIN POUR LE QUARTIER MONTCALEM

Hôtel de Ville, 20 mars 1906.
J.E. Soussignan, Greffier de la Cité, donne, par les présentes, avis que l'élection d'un échevin pour le QUARTIER MONTCALEM, devant avoir lieu le 27 MARS, sera faite par l'élection de J. Geo. Garneau, E.C., à la mairie, à son domicile, savoir: pour la liste en nomination des candidats, lundi, le 20 jour de MARS courant; que quatre candidats ont été mis en nomination, à savoir: JULES CLOUTIER, ALEXANDER CUMMINGS, JOSEPH GALE et CHARLES ROSA. Les électeurs qui désirent se présenter comme candidats, ou qui ont des propositions à faire, sont priés de se rendre au bureau de la nomination des candidats, à l'Hôtel de Ville, le 20 jour de MARS courant, à dix heures de l'après-midi, pour déposer leur proposition. Les propositions seront reçues jusqu'à dix heures de l'après-midi, le 20 jour de MARS courant. Les propositions seront reçues jusqu'à dix heures de l'après-midi, le 20 jour de MARS courant.

NOTAIRES
FERD. AUDET
NOTAIRE
141, BOULEVARD LANGELEK
(Banque des Marchands)
Argent à prêter sur hypo-
thèque. Tél. 2055.

MERCIER & MERCIER
NOTAIRES
125, RUE SAINT-PIERRE
Argent à prêter sur hypothèque, ou sur billet
promissif, à la ville et à la campagne.
TELEPHONE 1251

J. A. LANE P. CANTIN
LANE & CANTIN
AVOCATS
81, RUE ST-PIERRE, Québec
Bâtisse de la Banque Fire Insurance Co.
Chambres 24, 25, 26, 2e étage
Porte voisine de la Banque des Marchands
M. J. A. Lane tiendra son bureau du
soir au No 202 rue St-François.
M. P. Cantin tiendra son bureau du
soir à St-Romuald 10jan 3ma

Alphonse Bernier
AVOCAT C.R.
111, COTE LAMONTAGNE
Chambre No. 13—Tel

RELIURE ET RECLAGE
JEREMIE RICHARD
RELIURE & RECLAGE
105 Cote Lamontagne
QUEBEC.
ANCIEN EMPLOYE DE FEU
M. CALAFRANCE
RELIURE
TELEPHONE 1073

RELIURE ET RECLAGE
JEREMIE RICHARD
RELIURE & RECLAGE
105 Cote Lamontagne
QUEBEC.
ANCIEN EMPLOYE DE FEU
M. CALAFRANCE
RELIURE
TELEPHONE 1073

loi civique ordonne la fermeture des buvettes à 7 h. p. m. le samedi; que des lumières restent allumées dans ces établissements aux heures où la vente des liqueurs enivrantes est prohibée; que les stores des vitrines soient enlevés dans ces buvettes, de façon à ce qu'on voit de l'extérieur ce qui se passe à l'intérieur.

Une longue discussion s'engage. M. l'échevin Huard dit que sa motion a été envoyée du Conseil devant le comité présent afin qu'on y demande l'opinion des échevins légaux de la cité, relativement aux droits qu'a la ville de légiférer en pareille matière, et qu'on fasse rapport au Conseil.

M. l'échevin L. A. Taschereau demande que l'opinion des échevins légaux soit transmise directement au Conseil, à sa séance de vendredi prochain, avec rapport du présent comité à cet effet.

On demande à M. Chouinard s'il pourra préparer cet avis écrit pour vendredi soir. M. Chouinard répond affirmativement.

MM. les échevins Galipeault, Huard et Verret se prononcent longuement contre cette façon de procéder, qui leur semble hâtive et MM. les échevins A. Taschereau, Edouard Taschereau et Madden leur donnent la réplique.

Finalement, M. l'échevin L. A. Taschereau propose sa motion en y ajoutant "et qu'un projet de règlement dans le sens de la motion Huard soit préparé par les échevins de la cité et soumis, en même temps que leur avis légal, à la prochaine séance du Conseil."

Son Honneur le maire Garneau fait alors remarquer que pour les échevins qui sont avocats ou notaires il n'y a pas d'inconvénients à ce que cet avis légal et ce projet de règlement soient immédiatement présentés au Conseil, sans l'intermédiaire d'un comité. Ils sauront l'avis du comité. Ils sauront l'avis du comité. Ils sauront l'avis du comité.

M. l'échevin Madden, secondé par M. l'échevin Messervy, propose une motion à cet effet. Elle est unanimement adoptée, après que M. Chouinard, en réponse à Son Honneur le maire, déclare que l'opinion légale actuellement devant le comité, est la sienne propre, et non donnée conjointement par les deux échevins légaux de la cité.

Lecture est ensuite faite de requêtes, signées par les propriétaires et locataires des marchés Montcalm et Finlay, demandant à ce que les revenus de ces marchés ne soient plus vendus par la cité et qu'un officier compétent soit nommé pour maintenir l'ordre et faire observer la loi dans les dits lieux publics.

Renvoyés à la prochaine séance.

MM. les échevins Madden et Shink proposent que le président du comité des marchés soit autorisé à permettre les réparations des parquets, portes et autres de même nature, dans les halles, propriétés de la ville. Adopté.

Lecture est faite d'une lettre de Léonidas Boutin, demandant une indemnité pour des dommages qu'il a subis dans son étal, halle Jacques-Cartier, par suite du bris d'un tuyau d'aqueduc. Renvoyé pour considération à la prochaine séance.

Après approbation de quelques comptes, la séance est levée.

Des règlements

Il est 9.30 heures, quand commence la séance du comité des règlements. M. l'échevin Galipeault préside. Sont présents: Son Honneur le maire Garneau, MM. les échevins Edmond Taschereau, Hall, Verret, Huard, L. A. Taschereau, Messervy, Lavigne, Dinan, Létourneau, Picard, membres du comité, et plusieurs autres échevins.

Après lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance, lecture est faite d'une requête de l'Union des Charretiers de Québec, demandant que la cité fasse disparaître le poste de la barrière St-Louis. Remis à plus tard.

On considère ensuite une motion de M. l'échevin Verret, à l'effet d'amender les sections 6 et 8 du chapitre premier des règlements du conseil, de façon à permettre l'entrée des galeries au public, dix minutes avant l'ouverture des séances. M. l'échevin Verret donne quelques raisons à l'appui de sa motion: son but est tout philanthropique; il ne veut pas faire languir le public dans l'attente aux portes du Conseil, les jours de séance, et croit qu'il lui ennuiera certain désordre; Son Honneur le maire pourra toujours demander évacuation de la salle quand le huis-clos sera jugé nécessaire. M. l'échevin Huard partage les vues de M. l'échevin Verret.

Son Honneur le maire Garneau n'est pas de la même opinion. De même que dans toutes les autres assemblées délibérantes, le huis-clos est prescrit au commencement des séances du Conseil, afin de permettre aux conseillers de traiter de régies intérieures et parfois de questions touchant la morale publique, toutes choses qu'il vaut mieux discuter dans la salle. Quant à l'évacuation de la salle, il ne semble pas pendant la séance. M. l'échevin L. A. Taschereau se prononce aussi en faveur du huis-clos. M. l'échevin Verret retire sa motion.

Vient ensuite devant le comité une motion de M. l'échevin Verret tendant à faire annuler le règlement qui oblige les conseillers, pendant les délibérations du Conseil, à ne s'interrompre entre eux que par la formule "Monsieur l'échevin du quartier..." etc.

Son Honneur le maire se prononce en faveur de la motion, parce que, dit-il, nous avons au Conseil trois représentants de chaque quartier et il y aurait ambiguïté à désigner un des échevins selon la formule réglementaire. La motion est unanimement adoptée.

On considère ensuite l'important motion Huard, à l'effet qu'une

LA DYSPESIE, MALADIE SI DOULOUREUSE, PEUT ETRE GUERIE

La dyspepsie rend misérable, morose, négligent, irrésolu, languoureux, abat et décourage ceux qui en sont atteints

La constipation, le mal de tête, le cardiaque, les brûlements d'estomac, les douleurs après les repas, les vents, l'acidité, le gonflement et la distension de l'estomac, voilà quelques-uns des nombreux symptômes douloureux du misérable dyspepsique.

TEMPERATURE

Observatoire de Toronto,
22 mars.
PRONOSTICS. — Demain, temps
beau et froid.

Le Sénat

Mercredi prochain le sénat ajour-
nera ses travaux au 18 avril pro-
chain. Ce sera la vacance de Pâques
de nos sénateurs.

Dans les cercles militaires

Ottawa, 21.—Le capit. A. T. Ogilvie
et le capit. J. N. S. Leslie ont été pro-
moteurs dans l'Artillerie Royale
Canadienne.
Dans le régiment Royal Canadien
les changements suivants ont eu lieu.
Pour être capitaine, le lieutenant et
capitaine breveté A. E. P. E. Nagle,
vice Fages; lieutenant et capitaine
breveté F. A. Lister, continué sur la
seconde liste, vice Carpentier; lieuten-
ant breveté L. L. Ledue, qui a été
promu adjudant, vice Lister, lieuten-
ant et capitaine breveté J. G. Burn-
ham, en augmentation; lieutenant C.
H. Hill, qui a abandonné sur promotion
et augmentation l'adjudant.

Une faveur de M. Roblin

Winnipeg, 22 mars.—Un autre grand
défenseur du gouvernement, M. E.
Arthur, de Portage La Prairie, vient
de recevoir du gouvernement Mani-
toba la concession de 60,000 acres de
terre, situés sur une des rives du lac
Manitoba.

PROCHAIN SENEATEUR

Ottawa, 21.—Les députés et les
sénateurs de la Colombie Britan-
ique ont eu une entrevue avec sir
Wilfrid Laurier; on a annoncé à
l'issue de la conférence, ce matin,
que M. George Riley sera prochain-
ement nommé sénateur. Le suc-
cesseur de sir Henri Joly de Lotbi-
nière ne sera pas nommé avant le
départ du prince de Connaught. On
parle beaucoup de M. Dumsnir,
ancien premier ministre.

COURAGEUX ABBE

Montréal, 22.—M. l'abbé Dubuc,
curé de la paroisse Ste-Hélène, de
Montréal, ne s'est pas laissé prendre
hier soir, par le truc de l'étranger
venant faire chanter un service pour
son frère et voulant payer avec un
faux chèque. L'individu a recommen-
cé sa comédie, hier soir, mais il a
dû se battre avec le curé et se sau-
ver afin de ne pas avoir le dessous.
Il n'a pas demandé la monnaie de
son faux chèque.

TERRIBLE OURAGAN

Montréal, 22 mars.—Terrible
ouragan de vent ce matin, à Mont-
réal. Des dégâts nombreux, notam-
ment au nouvel hôpital. Notre-
Dame, bâtiment des contagieux.

DANGEREUX BANDIT

Halifax, 22 mars.—Le cambrio-
leur très lors du vol de la Banque de
Lancaster, il y a environ un mois,
a été identifié ce matin comme Pad-
dy Irish, un terrible bandit de la
Nouvelle-Ecosse.

DEXTRITE

Chicago, 21.—Au concours des cla-
viersistes qui hier soir au "National
Business Show", un record a
été établi pour le plus petit nombre
de fautes dans sa copie.
Mlle Elizabeth Baver a écrit dans
une demi-heure 4,085 mots, on ne
faisait que 32 fautes dans sa copie.
M. Charles H. McMurrin, de Kala-
mazo, Mich., a défendu son titre de
champion en écrivant 4,627 mots en
trente minutes, soit une moyenne de
150 mots à la minute. M. H. Otis
Blasdel, de Chicago, est arrivé bon
second, avec un record de 4,218
mots.

CE SOIR ET JEUDI

Qu'on n'oublie pas que ce soir à la
Salle Jacques-Cartier aura lieu la
dernière soirée au profit de la So-
ciété Saint-Vincent-de-Paul. Jeudi après-
midi aura lieu la matinée pour les
enfants, pendant laquelle on leur dis-
tribuera 125 cadeaux. 21 2fs

Des Millions de personnes
fument les

**Cigarettes
Egyptiennes
MOGUL**

Bouts en Liege
15c la Boîte

VOYAGE DU "MONCALM"

Le brise-glace entre dans la
baie des Sept-Îles à 6.30
ce matin

Incidents

(De notre envoyé spécial.)

Sept Îles, 22.—Après une course
de vingt heures, qui est conside-
rée comme l'une des plus rapides, le
steamer "Montcalm" arrivait ce
matin en face des Sept Îles et at-
tendait le grand jour avant d'en-
trer dans la baie ou le port propre-
ment dit.
Le voyage a été des plus agréa-
bles sous tous les rapports et les
passagers ont été très surpris du
peu de glace rencontrée; hier soir,
en quittant Rimouski, le "Mont-
calm" dut franchir un champ de
glace de plusieurs milles de long-
ueur, mais elle était effritée et of-
frait moins de résistance que la
glace rencontrée vis-à-vis de Belle-
chasse, sur un mille environ.

Les personnes à bord du brise-
glace "Montcalm" sont le magis-
trat Simard, le docteur Bonnier,
du bureau d'hygiène de la province,
le capitaine O'Farrell, du départe-
ment de la marine, Québec, M.
Scott, du département des affaires
indiennes, Ottawa, M. Prince, de
la "Presse", Jos. W. Sirois, du "So-
leil"; en outre, il y a quatre hom-
mes de la police provinciale; le
sergent Buteau, et les constables
Laliberté, Leong et Sommeville.
La police a été requise pour faire
respecter les règles du bureau
d'hygiène et d'aider M. le
magistrat Simard dans ses fonc-
tions judiciaires. Il avertit qu'une
épidémie de peste et de diphtérie
sévit sur l'île et qu'un certain nom-
bre d'insulaires refusent de se con-
former aux règlements; il y aurait
même eu assaut contre les inspec-
teurs chargés de voir à faire res-
pecter les règlements du bureau
d'hygiène.

Les passagers n'auront pas la
permission de débarquer en arri-
vant aux Sept Îles; le docteur
Bonnier aura une entrevue avec le
docteur Ross, de l'endroit, et l'on
discutera ensuite si les voyageurs
peuvent, sans danger, mettre pied
à terre; le docteur Bonnier devra
probablement se rendre à Clark
City et à l'intérieur de l'île, pour
juger par lui-même des moyens à
prendre pour empêcher les insulaires
qui ne sont pas très soigneux, ou
qui, si le magistrat Simard ne se
saisit pas de l'après-midi et qu'on
ait tout marche d'après ses car-
tes, de se laisser aller à se sa-
luer avec les insulaires, ce qui
serait une faute grave. Le docteur
Bonnier a été très vigilant et a été
impossible de découvrir la moindre
cause concernant le yacht "L'Ar-
gion", qui aurait été pris dans les
glaces.

A notre bord, l'opinion est que
le yacht a pu regagner terre, les
glaces n'étant pas abondantes et
dans le moment vous avez sans doute
des nouvelles à son sujet. La dis-
tance de Québec aux Sept Îles est
de 346 milles, qui a été franchie en
vingt heures, le départ s'étant effec-
tué à 7 heures de Québec; c'est
une des plus rapides descentes du
brise-glace "Montcalm".

9 heures, la neige commence à
tomber et toutes les apparences
sont pour une bonne tempête. Nos
marins disent que nous en avons au
moins jusqu'à demain de cette tem-
pérature; les insulaires continuent
d'affluer au "Montcalm", ce qui
nous désole, et nous apprenons
que certains chefs n'ont pas aimé
l'arrivée de la police provinciale,
surtout avec leurs carabines. Au
retour du magistrat et du docteur
Bonnier, nous serons plus en posi-
tion de donner de plus amples ren-
seignements. D'après ce que nous
pouvons apprendre il s'agit de quel-
ques personnes seulement qui vou-
draient tout conduire.

Les hommes de la police provin-
ciale sont descendus à terre, mais
il y a une défense formelle pour les
autres.
Nous avons appris pourtant du
bastingage avec les insulaires, que
le différent qui existe aux Sept-Îles
dans le moment, est dû aux élec-
tions municipales du mois de jan-
vier dernier. C'est de la besogne
pour le magistrat Simard et de
l'ennui pour les journalistes, vu que
nous sommes presque captifs; la
police provinciale débarque et j'en
profite pour envoyer la présente dé-
pêche.

INVENTAIRES

Des églises en France

Paris, 21 mars.—Le conseil des mi-
nistres a décidé que les préfets de-
vraient donner les noms des prêtres
recevant des pensions du gouverne-
ment et qui prennent part aux désor-
dres ou excitent la foule chaque fois
que les employés du fisc sont appelés
à faire un inventaire.
Le ministre de la justice a informé
ses collègues qu'au cours d'une ma-
nifestation deux vicaires avaient tiré des
coups de revolver.
Le ministre de la guerre a mis en
retrait d'emploi le commandant Hery
et les capitaines Cleret et Spirai qui,
hier, ont été condamnés par le conseil
de guerre, à Rennes, pour avoir refusé
leur concours lors de l'inventaire
d'une église.

Paris, 21 mars, soir.—M. Clemenceau,
ministre de l'intérieur, répondant à
une interpellation, au sénat, a dit très
clairement qu'il était des vus du
gouvernement au sujet de l'emploi de
la force, lorsqu'elle devrait être em-
ployée pour les inventaires des églises.
"Nous avons l'intention de faire res-
pecter la loi, s'est écrié M. Clemenceau,
mais les chandeliers de toutes
les églises ne valent pas qu'on risque
de sacrifier une seule vie humaine."

PROCES RANCOUR

Ne commencera que lundi—
Pièces à conviction—Autres
affaires criminelles

Assaut grave

(De notre correspondant régulier)

St-Joseph, Beauve, 22.—La Couron-
ne a déclaré ce matin, que le procès
du jeune Rancour, pour meurtre, ne
commencera pas aujourd'hui, comme
cela devait être. Ce ne sera pas
avant lundi matin. Il faut disposer
de pièces de moindre importance et
ne pas retarder inutilement plu-
sieurs témoins, ce qui augmenterait
d'autant les dépenses de la province
pour les assises de Beauve.
La Couronne est enfin en pos-
session de deux pièces à conviction im-
portantes dans le procès Rancour.
On a retrouvé la chemise et l'habit
de la victime Rainville chez l'épouse
de ce dernier, en partie seulement,
deux petits carrés où se voit encore
le trou fait par la balle de la carabine
du jeune Rancour. Le reste des
vêtements a été utilisé par Mme Ve
Rainville pour faire des catalogues.
Elle ne conserva les parties
mentionnées ci-dessus que comme sou-
venir. Elle ne savait pas qu'elles
pourraient être utiles à la Couron-
ne. Me Morin a remporté un joli
succès hier.

Il n'obtient un verdict de non-cul-
pabilité dans la poursuite intentée
contre A. Giroux, accusé de vol d'une
charge de bois, valant tout au plus
50 cents, la poursuite avait été
prise dans un but de vengeance. Au-
jourd'hui on procède au procès de
Jos. Rodrigue, de St-Proper, accusé
d'assaut grave sur Albert Champagne.
Me Morin est avocat de la
défense et il compte réussir à faire
acquitter son client.

LA CREVE DES MINEURS

Lens (Pas-de-Calais), 21 mars.—
On s'attend à ce que le congrès des
mineurs rejette les offres des com-
pagnies. Les grévistes sont au nom-
bre de 15,000. Plusieurs bagarres,
mais aucune d'elles sérieuses, ont
eu lieu entre les grévistes et les
troups.

L'incendie n'est pas encore
éteint dans les galeries de la mine
des Courrières où se trouvent en-
core des centaines de morts.

An corps de l'après-midi, il y a
eu une sérieuse rencontre, en face
de l'hôtel de ville, entre des grévistes
et des gendarmes.
Les gendarmes ont chargé à plu-
sieurs reprises, renversant un cer-
tain nombre de personnes sous les
pieds de leurs chevaux. De nom-
breuses arrestations ont été faites,
dont celle de M. Broutehoux, pré-
sident de la Fédération des mi-
neurs.

Cette bagarre a eu lieu au mo-
ment où le congrès des mineurs
était à l'hôtel de ville où il discu-
tait la situation.

Lens (Pas-de-Calais), 21 mars.

Le congrès des mineurs a re-
jeté l'offre d'une augmentation de
salaire de 10 pour cent, faite par
la compagnie. La décision du con-
grès sera soumise aux grévistes.
Le congrès a en outre publié un
manifeste exhortant les mineurs au
calme, et leur recommandant de ne
pas écouter les agitateurs révo-
lutionnaires; ils serviront ainsi beau-
coup mieux leurs propres intérêts
et obtiendront plus sûrement une
amélioration de leur situation.

Les grévistes sont toujours très
excités. Des manifestations se sont
produites ce soir, mais les troups
n'ont pas eu à intervenir.

Nouvelles de Trois-Rivières

(De notre correspondant régulier)

St-Angèle de Laval, 21.—Les élé-
ments de Nicolet, de St-Grégoire et
de St-Angèle sont dans la jubilation. Ils
sont fiers de voir que le gouverne-
ment a répondu à la demande de l'hon. R. Le-
mieux et de M. Marchand, M.P.P., leur
donne le chemin de la Rivière St-
Angèle, terminus du G. T. R. v. de-
venir une place importante. Une sta-
tion centrale sera construite. Trois-Ri-
vières en profitera ainsi que tous les
endroits limitrophes.

Que Nicolet soit reconnaissant au
parti libéral, à sir Wilfrid Laurier et
à M. Lemieux qui, en hommes de pro-
grès, ont rempli dignement leur pro-
messe.

Nos félicitations à M. D. Lebrun,
notaire, de St-Venceslas, qui vient
d'être élu préfet du comté de Nicolet.

La St-Angèle, bureau de poste
de M. E. Conlonne a subi une amé-
lioration digne du département.

Nous espérons que le public lui tien-
dra compte de cette innovation.

TRIBUNE LIBRE

Permettez-moi d'ajouter un mot à
votre intéressant paragraphe "Éphé-
mrides pour 20 mars 1881", à propos
du Château Bigot, acheté ce
jour-là par M. Lévesque, le
dois-je plaider coupable d'avoir contri-
bué à faire connaître le légendaire
castel, en présentant aux nombreux
touristes que la telle saison chaque
année nous amène, une version an-
glaise du jol. château, inspiré à M.
L. J. Papineau, fils de l'illustre
tribun, par une inspection des lieux,
faite par l'hon. Louis Joseph Papi-
neau, accompagné de son éminent
collègue l'hon. John Neilson, M. P.
et du jeune collègue, L. J. A.
Papineau en 1881. Voir "Picturesque
Québec", p. 467.

Pendant longtemps, le peuple asso-
cié à la mystérieuse mesure, le
nom de l'intendant Bigot, ses
amours et ses ordes.

Cette tradition, combattue par nos
antiquaires et même par d'éminents
historiens, a enfin reçu son coup
de grâce, aux mains d'un industriel
chercheur, M. F. X. Mahoux, du Bu-
reau des archives provinciales. "A
tout seigneur, tout honneur!"

J. M. LEMOINE.

21 Mars 1906.

LE TABAC

ROSE QUESNEL 5

NE COUTE QUE 5

NOUVELLES D'OTTAWA

Délégation des vendeurs de
médicines brevetées auprès
de l'hon. M. Templeman

Comités du Sénat

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 22 mars.—Cet après-midi
l'hon. M. Templeman, le nouveau
ministre du revenu de l'intérieur
recevra une délégation de fabri-
cants de médicaments brevetés qui
protestent contre tout projet de loi
tendant à ruiner cette branche du
commerce.

Comme nous l'avons déjà annon-
cé, les analystes du département du
revenu ont découvert que certains
remèdes brevetés contiennent une
quantité d'alcool, ce qui a fait rai-
re une rumeur à l'effet que le par-
lement fédéral prendrait des mesu-
res pour taxer ces médicaments d'une
manière spéciale.

Ottawa, 22.—L'hon. M. Cloran a
été élu président du comité des bills
privés du sénat. Le sénateur Cas-
grain a été élu à la présidence du
comité des chemins de fer; le sénateur
Beigne au comité des débats et le
sénateur Drummond aux comités
des banques et du commerce.

La commission du transcontinental
n'a pas encore donné les conclusions
sur la construction de deux sections
du transcontinental la chose sera
faite dans un jour ou deux.

Caucus ministériel

(De notre correspondant régulier)

Question de l'indemnité
parlementaire

Amendements quant aux
pensions

Ottawa, 21.—Un caucus général
des députés ministériels ce matin.
La grande majorité des membres pré-
sents s'est prononcée en faveur du
statut que de la loi concernant
l'augmentation de l'indemnité ses-
sionnelle des députés et la pension
des ministres. Les députés
ministériels sont d'accord sur le
bill du ministre de la justice faisant
quelques amendements à cette loi sur
le chapitre des pensions.

Nouvelles de Montréal

Conférence de Julien Tiersot—
Le Board of Trade et le projet
de loi sur l'observance du
dimanche.

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 22.—Un événement hau-
tement artistique a eu lieu hier soir
au "Royal Victoria College". M. Ju-
lien Tiersot, bibliothécaire du con-
servatoire de Paris, nous a parlé des
chants historiques et nationaux de
France. M. Tiersot a chanté plusieurs
des chansons dont il avait dit l'his-
toire. La salle a écouté debout la
Marseillaise.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

Le Board of Trade s'oppose
au bill Fitzpatrick sur l'observance
du dimanche. La législation que l'on
proposait maintenant, devrait être
construite parce que certaines de ses
clauses sont fautes pour le com-
merce du pays, tandis que d'autres
constituent une restriction de la li-
berté du citoyen. Cette législation ne
peut irriter le public et le condui-
re à violer la loi.

"L'AIGLON DECAGE"

Les glaces libèrent enfin le
navire prisonnier qui voguait
vers le port

A Portneuf

(Dépêche spéciale)

Rimouski, 22 mars.—"L'Aiglon" dé-
gagé dans la nuit de mardi à mer-
credi, tempête aidant, voile au mas-
s, pour chercher sécurité dans un port,
la brise le conduisit jusqu'à l'île Ver-
te, soit à 30 milles du Bic, hier ma-
tin, il est revenu au Bic hier avant-
midi. Actuellement près de l'île
Ronde et repartira après midi pour
Portneuf, à la faveur de la marée.

"Montagnais", goélette du capi-
taine Hippel, partira ce matin du
Bic pour le même endroit.

"Montagnais" est passé ici hier
soir à 5 h. 30 p. m.

Université Laval

Demain soir, à 8 heures, M. l'ab-
bé Scott donnera une conférence à
l'Université Laval.
Sujet: L'histoire de l'Eglise et
l'abbé Darras.

Grosse action en dommage

Un journal du soir annonce que
M. Emerson McMillan vient d'in-
tenter une action en dommage au
montant de \$50,000 contre M. Lorne
C. Webster, en raison d'un fait re-
latif à l'achat tout récent de la ma-
jorité des actions de la Compagnie
du Gaz de Québec.

FEUE MADAME HUDON

Nous avons appris avec regret la
mort de madame Théophile Hudon,
survenue avant hier, en cette ville.

La défunte est morte à l'âge de
72 ans. Elle était mère de M. l'abbé
Théophile Hudon, professeur de
rhetorique au collège des Jésuites
de Montréal, et de M. Joseph Hu-
don, avocat de Québec; belle-mère
de feu Hon. Mervin Deschamps, mi-
nistre de l'Agriculture de la provin-
ce, du Dr Pelletier, député de Sher-
brooke, et de M. Arthur Desile,
avocat de Montréal.

Nous offrons à la famille l'ex-
pression de nos sincères condolé-
ances.

Au secours d'un chien

Depuis dix heures, ce matin, un
superbe petit chien faisait entendre
des cris de détresse, dans le cap au
arrière du Bloc Montagnais.
Personne ne tenait de porter se-
cours au pauvre caniche jusqu'à
l'arrivée du jeune Lessard, employé
à notre établissement et du jeune
Auclair, fils de M. Auclair, peintre,
de cette ville.

Le jeune Auclair s'attacha à une
corde solide, retenue au kiosque du
parc, par J